

SAC-960307

UNIVERSITÉ DE MONCTON

138e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 7 mars 1996

De 9 h à 17 h 35

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENCES

Richard Barry, professeur CUSLM
Éliane Befekadu, professeure CUM
Adrien Bérubé, directeur Services pédagogiques (DSP) CUSLM
Bernadette Bérubé, professeure CUM
René Blais, professeur CUSLM
Zénon Chiasson, doyen CUM
Hermel Couturier, directeur CUM
Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) UdeM
Lionel Dionne, professeur CUS
Michel Doucet, doyen CUM
Pascal Dubé, étudiant CUM
Nassir El-Jabi, doyen CUM
Luc Frenette, professeur CUSLM
Paul Grell, professeur CUM
Serge Jolicoeur, professeur CUM
Lorraine Julien, bibliothécaire CUM
Rino Lacombe, professeur CUM
Marcelle Laforest, directrice CUM
Paul Lanctôt, doyen CUM
Rodrigue Landry, doyen CUM
Renaud S. LeBlanc, doyen CUM
Linda Lequin, professeure CUM
Albert Lévesque, bibliothécaire en chef CUM
Victorin Mallet, doyen CUM
Bertrand Marion, professeur CUSLM
Shirley Paulin, étudiante CUM
Louise Péronnet, professeure CUM
Edgar Robichaud, directeur CUSLM

Jean-Bernard Robichaud, recteur UdeM
Gilbert Royer, directeur Services pédagogiques (DSP) CUS
John Sichel, professeur CUM
Chantal Thériault, étudiante CUM
Ba Tran Quang, professeur CUM
Michèle Trudeau, directrice CUM
Lita Villalon, directrice CUM
Truong Vo-Van, doyen CUM
Francis Weil, professeur CUM

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur Communication CUM
Rhéal Bérubé, directeur Développement universitaire CUM
Pierre Dion, président d'assemblée CUM
Fernand Landry, vice-recteur, Administration et ressources humaines (VRARH) UdeM
Ian LeBlanc, technicien à l'enregistrement de la séance CUM
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du SAC (SG)
UdeM
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée CUM
Viateur Viel, registraire CUM

EXCUSÉ-E-S: Corine Auger, Armand Caron, Julie Corriveau, Marielle Préfontaine

ABSENT-E-S: Andréa Boudreau-Ouellet, Normand Carrier, Alice Guérette-Breau et Ian Richmond

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
 - 4.1 Lettre du ministre R. J. MacIntyre 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960126 4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC) 5
 - 7.1 (8.2) Priorités au sein des programmes existants 5
 - 7.2 (8.4) Modification à la Charte 5
 - 7.3 (10) Valorisation du corps professoral 5
8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-960223 7
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) 7
 - 9.1 Évaluation des programmes : bilan et perspectives 7
 - 9.2 Priorités au sein des programmes existants 8
 - 9.3 Traduction 14
 - 9.4 Premier cycle en français 15
 - 9.5 Maîtrise ès arts en histoire 15
 - 9.6 B.A. libre 19

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	19
10.1 M.B.A. Coop	19
10.2 Arts visuels (orientation enseignement)	19
10.3 Majeure information-communication	22
10.4 Spécialisation chimie	22
10.5 Maîtrise en science infirmière	24
10.6 Mineure en sociologie	29
10.7 M.A.Ps. : date limite d'admission	29
10.8 Cours ED et DP offerts au CUSLM	29
10.9 Conditions de maintien dans les programmes de formation à l'enseignement	30
11. RÉFORME DU SÉNAT	31
11.1 Fréquence des réunions du Sénat	31
11.2 Présidence d'assemblée	32
12. COMITÉ <i>AD HOC</i> SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE : SUIVI	32
13. PARC SCIENTIFIQUE	32
14. PROGRAMMES COOPÉRATIFS	34
15. NOMINATIONS	35
15.1 Comité d'appel du Sénat - CUS et CUSLM	35
16. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES	35
17. PROCHAINES RÉUNIONS	35
18. CLÔTURE	35
DOCUMENTS	36
DOCUMENT A : Ordre du jour A(1)	
DOCUMENT B : Correspondance B(1-6)	
DOCUMENT C : Valorisation du corps professoral C(1)	
DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-960223 D(1-38)	
DOCUMENT E : Mission, priorités, ressources, cohérence : Des valeurs à regrouper, un processus à accélérer E(1-5)	
DOCUMENT F : Rapport du Comité des programmes F(1-121)	
DOCUMENT G : Parc scientifique G(1-2)	
DOCUMENT H : Programmes avec régime coopératif H(1-33)	
DOCUMENT I : Comité du Sénat : nominations I(1-2)	

Nota bene : Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 7.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-6

4.1 1996 02 09 : Lettre de R. J. MacIntyre, ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail, adressée à Jean-Bernard Robichaud. Elle est accompagnée d'une lettre que le sous-ministre adresse à M. R. Laurence Simpson, président de la CESP, et d'annexes concernant le financement ciblé dont il sera question aux rubriques 7.1 et 14.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le président énumère les modifications que le BDS juge à propos de faire au projet d'ordre du jour.

Modifications

- Ajouter *Parc scientifique* immédiatement après le point 12. Un bref document a été distribué le jour même à titre de renseignement.
- Traiter la réévaluation des programmes de traduction, de français et d'histoire à 13 h 30.
- Aborder le document *Évaluation des programmes : bilan et perspectives* avant le point 9.2 *Priorités au sein des programmes existants*.

R : 01-SAC-960307

Rino Lacombe, appuyé par Renaud S. LeBlanc, propose :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.*»

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960126

R : 02-SAC-960307

Lita Villalon, appuyée par Michèle Trudeau, propose :

«*Que le procès-verbal SAC-960126 soit adopté tel qu'il a été présenté.*»

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960126

7.1 (8.2) *Priorités au sein des programmes existants*

•**VRER** : Le Sénat a déjà abordé ce sujet à sa réunion de novembre. À la réunion de janvier, on en a brièvement traité dans les *Affaires découlant du procès-verbal*. Quand on en débattrait plus tard aujourd'hui, ce sera en tenant compte des considérations exprimées dans le bilan des évaluations de programmes et de la lettre du ministre mentionnée au point *Correspondance*. La budgétisation pour l'enseignement supérieur dans la province commence une nouvelle pratique : on crée des enveloppes ciblées. L'annexe de la lettre indique l'émergence de certaines priorités définies au niveau gouvernemental avant l'arrivée des subventions aux universités.

7.2 (8.4) *Modification à la Charte*

•**VRARH** : Le CGV a adopté la même résolution que le Sénat avait adoptée en novembre. Les procédures de modifications se poursuivent. Le projet de loi devrait être déposé à l'Assemblée législative dans les deux ou trois prochaines semaines.

7.3 (10) *Valorisation du corps professoral*

Voir le Document C, p. 1

•**Recteur** : Ce document fait suite à des discussions aux dernières réunions du Sénat. Le BDS y a indiqué les conditions de candidatures et un calendrier d'application. Si le Sénat est d'accord avec cette proposition, on procéderait de cette façon de telle sorte que les trois personnes désignées rencontreraient le CGV à sa réunion du 15 juin prochain à Shippagan.

R : 03-SAC-960307

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Lita Villalon, propose :

«Que les modalités d'application concernant la valorisation du corps professoral soient adoptées.»

•**Lequin** : J'ai été en état de choc lorsque j'ai su que la valorisation du corps professoral serait un genre de «parade de mode» devant le CGV. Ce n'est pas de cette manière qu'on va y arriver. Qui nomme au CGV des gens qui ne connaissent même pas la profession d'enseignant-e? Quelle sorte de personne accepte de faire partie du CGV alors qu'elle ne sait même pas ce que fait un-e professeur-e d'université? On a assez perdu de temps là-dessus.

•**Befekadu** : Je n'ai pas pensé à la «parade de mode» mais à l'exposition de singes savants dans les zoos. Les personnes choisies auront besoin de se préparer pour présenter exactement ce qu'est un-e professeur-e! Accepter d'être au CGV et ne pas savoir ce qu'est une université, c'est une farce. Il serait beaucoup plus important d'organiser un colloque sur l'avenir de l'Université, ses priorités, sa mission, ses ressources humaines et matérielles. Il devrait être obligatoire pour tous les membres du Conseil et du Sénat d'y assister, en plus de toutes les personnes intéressées à l'enseignement universitaire.

•**Tran Quang** : Le nombre impair de personnes ne facilite pas le respect du critère de l'équilibre homme/femme dans cette délégation.

•**VRER** : Dans un monde idéal, nous aurions un Conseil et une société qui connaîtraient bien l'Université. Mais faute de vivre dans l'idéal, il faut créer des occasions permettant à l'information importante de circuler. Ce que nous proposons est un moyen de le faire. D'ailleurs, au Conseil, au moins un des professeur-e-s a fait la suggestion qu'on crée des occasions d'augmenter les échanges d'information entre les professeur-e-s et les gouverneur-e-s. Ce moyen-ci ne doit pas être le seul. Sans être la formule idéale, il va rendre un grand service en permettant à des professeur-e-s de parler de leur travail aux gouverneur-e-s. La formule peut être relativement souple et comporter des questions-réponses. Nous envisageons aussi d'autres moyens tels que des colloques et des journées «portes ouvertes». Le premier moyen choisi est un petit pas dans une direction importante.

•**VRARH** : Cette proposition s'inspire d'un modèle qui a été essayé par le corps professoral lui-même l'automne dernier. L'ABPUM avait organisé une table ronde où il y avait un professeur à la retraite, un autre qui comptait une quinzaine d'années d'expérience et une jeune professeure qui venait de commencer. Le travail d'un-e professeur-e d'université n'est pas le même pour tout le monde. Cette table ronde était très intéressante même pour des gens qui oeuvrent dans le milieu universitaire depuis de nombreuses années. Ça nous permettait également d'alimenter une discussion sur les différentes composantes de la charge de travail d'un-e professeur-e. Ce n'est pas la solution à la valorisation du corps professoral. Toute une série d'initiatives devraient être entreprises; celle que suggère Mme Befekadu devrait être retenue aussi. Il y a un clivage beaucoup trop profond entre ce qu'on appelle traditionnellement «l'administration» et «l'académique». Notre institution est dirigée par deux conseils d'administration, en quelque sorte, et ces deux instances auraient avantage à échanger beaucoup plus. Une autre possibilité serait de publier beaucoup plus, à l'extérieur de la communauté universitaire, les belles choses qui se font dans chacune des unités académiques.

•**Recteur** : Mes collègues ont bien précisé la limite de l'intervention que nous voulons faire, qui ne sera pas la seule. On pourrait trouver une meilleure expression que *Valorisation du corps professoral*. Mais l'important, c'est la possibilité de créer des échanges continus permettant à des gens qui, jusqu'à preuve du contraire, sont quand même de bonne foi, d'interpréter ce qu'est la réalité d'un corps professoral dans une université. La question que pose Mme Lequin au sujet de la composition du Conseil reflète un certain manque de compréhension entre le Sénat et le CGV. Parmi les 27

membres du CGV, il y en a au moins une bonne dizaine qui sont issus de la communauté universitaire parce qu'ils sont élus par des collèges électoraux ou par des groupes à l'intérieur de la communauté universitaire. Certains sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour représenter les régions et d'autres sont nommés directement par le CCV. Donc il y a des modalités très diverses de nomination. On devrait considérer que ces personnes reflètent généralement les attitudes de la communauté. Peut-être que ce sont des attitudes qu'on n'aime pas; peut-être qu'on considère que nos membres du CGV devraient être mieux informés. Mais si vous lisez le compte-rendu du CGV, vous verrez que de façon générale, ce sont des gens qui agissent, à titre bénévole, dans l'intérêt supérieur de l'Université et qui ne demandent pas mieux que de comprendre davantage cette institution. L'échange proposé est une occasion d'interpréter une partie de la réalité de l'Université. Le moyen peut avoir ses faiblesses, mais l'important, c'est de passer à l'action avec les moyens à notre disposition. Celui-ci découle d'une démarche d'une dizaine de mois. Il remonte à une altercation entre deux membres du CGV dont l'un est de la communauté universitaire. C'est cette crise qui nous a amenés à dire qu'il faudrait des occasions d'interpréter davantage certaines réalités universitaires. J'espère que le Sénat va soutenir ce projet, qui sera suivi d'autres initiatives. Les gouverneur-e-s ont déjà mentionné qu'ils souhaiteraient avoir la possibilité de se présenter dans les unités académiques pour mieux comprendre la réalité de l'Université. Le Sénat ne doit pas aborder le CGV comme une instance hostile à l'Université. Les faits nous montrent le contraire. Il y a quelques individus qui bénéficieraient certainement d'informations additionnelles.

Vote sur R03 Pour 32 Contre 4 ADOPTÉE

•**Dubé** : Je suis content qu'on valorise le corps professoral. Mais à quand la valorisation du corps étudiant? J'espère que le plus tôt possible, nous aurons aussi la chance de «parader» devant le CGV ou d'autres instances pour leur rappeler la réalité étudiante.

P : 04-SAC-960307

Éliane Befekadu propose :

«Que l'Université organise un colloque sur le thème "L'avenir de l'Université, sa mission, ses ressources humaines et matérielles, ses priorités". Tous les membres du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique seraient tenus d'y assister.»

•**Président** : D'habitude, le Sénat demande qu'il y ait une réflexion préalable avant d'aborder ce genre de proposition.

•**Befekadu** : Je la dépose pour le prochain Sénat.

•**A. Bérubé** : Comment va être diffusée l'information pour que les professeur-e-s dans les trois centres puissent poser leur candidature?

•**Président** : C'est le BDS qui y verra. Il faudrait que les personnes choisies puissent être à Shippagan le 15 juin. Pour plus de renseignements, communiquez avec le BDS.

8. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-960223

Voir le Document D, p. 1-38

R : 05-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le procès-verbal CCJ-960223 soit reçu.»

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

9.1 Évaluation des programmes : bilan et perspectives

Voir le Document B du procès-verbal CCJ-960223, p. 11

•**VRER** : Le BDS suggère que ce rapport soit reçu par le Sénat et qu'ensuite il fasse l'objet d'un comité plénier. De plus, certaines idées de ce document sont à mettre en rapport avec ce qui est prévu au point *Priorités au sein des programmes existants*. Pour parler de ces priorités, il y a également lieu de se former en comité plénier. Le BDS voudrait d'ailleurs que l'on puisse commenter sur les deux sujets à la fois.

R : 06-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Lionel Dionne, propose :

«Que le document Révision des programmes : bilan et perspectives soit reçu.»

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

R: 07-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

«Que l'assemblée se transforme en comité plénier pour une période de 15 minutes avec la possibilité d'une prolongation s'il y a lieu.»

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Il est 9 h 44.

R: 08-SAC-960307

John Sichel, appuyé d'Adrien Bérubé, propose :

«Que le Comité plénier fasse rapport à l'assemblée.»

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Il est 10 h 10.

9.2 Priorités au sein des programmes existants

Voir le Document E, p. 1-5

•**VRER** : Le document contient une résolution présentée au Sénat en novembre. Je l'avais alors retirée pour qu'elle soit réétudiée. Elle est maintenant légèrement modifiée. Le BDS pense qu'avant de la discuter, il serait préférable que le Sénat se réunisse en comité plénier.

R: 09-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Pascal Dubé, propose :

«Que l'assemblée se transforme en comité plénier pour une période de 30 minutes avec la possibilité d'une prolongation s'il y a lieu.»

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

Il est 10 h 11.

R: 10-SAC-960307

John Sichel, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le Comité plénier fasse rapport à l'assemblée.»

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Il est 11 h.

PAUSE 11 h

REPRISE 11 h 18

R: 11-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

«Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires.

Que l'Université accorde une haute priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées, des mathématiques et sciences physiques.

Que l'Université considère l'opportunité d'améliorer sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans le secteur des sciences sociales.»

•**Grell** : Dans le rapport du CCJ, page 2, on lit : *Plusieurs membres reconnaissent l'utilité de tels documents et souhaitent en avoir d'autres qui permettront de prendre des décisions très prochainement. La discussion porte surtout sur la pertinence de réduire la durée des programmes de premier cycle.* Je voudrais savoir de quels documents il s'agit exactement et connaître la teneur de la discussion concernant la durée des programmes au premier cycle. Quant à l'ensemble de ce document-ci, je voudrais savoir si les doyens et doyennes ont participé à sa rédaction.

•**VRER** : À la réunion du CCJ, nous avons présenté la liste de nos programmes et disciplines, accompagnée d'une indication de l'unité académique à laquelle chaque programme ou discipline se rattache. La présidente du CGV et d'autres gouverneur-e-s nous avaient dit qu'ils manquaient d'informations précises sur ce sujet pour se faire une idée de la situation des programmes les uns par rapport aux autres. Il y a des secteurs disciplinaires utilisés par Statistique Canada qui ne recourent pas parfaitement ce que, pour des raisons administratives, l'Université a choisi comme unités pour répartir ses disciplines. C'était une source de confusion pour certains membres du CCJ. Quand on dit *Plusieurs membres reconnaissent l'utilité de tels documents*, c'est qu'ils ont trouvé que ce document leur rendait un grand service.

Au sujet de la durée des programmes, plusieurs commentaires du CCJ allaient dans le sens que l'Université doit penser à des formules qui permettraient à la clientèle étudiante de terminer un baccalauréat en trois ans, par exemple. Les commentaires les plus nombreux portaient sur l'utilisation de sessions d'été. Il n'y a pas eu de proposition concrète.

Quant au document, il n'y a pas eu d'implication directe des doyens dans la rédaction du texte final. Ce que j'ai fait souvent avec les doyens jusqu'à l'année dernière, ça été de réfléchir sur des modèles pour parler de priorités. J'ai alors entendu comment les doyens réfléchissaient, par exemple, à des critères très objectifs pour établir des priorités. On a discuté longtemps de la façon de définir des besoins. L'approche proposée ici permet de se rallier plus facilement à un point de départ. C'est mon propre résumé de tout ce que j'ai entendu de ces discussions-là. On n'aurait pas pu faire un texte collectif.

•**Péronnet** : Je ne suis pas prête à voter sur la proposition, même si les humanités (dont je fais partie) vont être privilégiées. Je ne vois pas la logique entre cette proposition d'une part, et la mission de l'Université et les besoins du milieu d'autre part. Cette proposition découle des chiffres du tableau de la page 3 où on parle des autres universités canadiennes et non des besoins du milieu. Avons-nous les mêmes besoins qu'ailleurs? On n'a pas répondu à cette question. Par exemple, pour le commerce et l'administration, le pourcentage est très élevé, mais on avait beaucoup de retard dans ce domaine. On avait besoin d'hommes d'affaires acadiens.

•**E. Robichaud** : Je comprends que la foresterie ne soit pas là puisqu'on parle seulement du CUM. Mais l'Université a trois campus et elle a un baccalauréat qui est offert seulement à Edmundston. Je trouve inacceptable qu'on parle de priorités dans les programmes en oubliant complètement les campus du nord, et particulièrement celui qui a une école de foresterie.

Amendement

R : 12-SAC-960307

Zénon Chiasson, appuyé par Linda Lequin, propose :

«Que l'on ajoute à la proposition principale, après “sciences physiques” : notamment par l'utilisation de contingents, l'attribution de bourses et la promotion particulière des programmes auxquels on donne la priorité.»

•**Trudeau** : Les exemples proposés sont limitatifs. Ça pourrait amener les décideurs à arrêter leur recherche d'autres moyens. Je ne suis pas contre ces moyens, mais ils ne devraient pas être inclus dans la proposition.

•**Doucet** : Est-ce que ça veut dire que l'Université devra faire la promotion des programmes «priorisés» et non des autres? Dans ce sens-là, je serai obligé de voter contre l'amendement à moins qu'on m'explique ce qu'on entend.

•**Chiasson** : J'ai utilisé le mot «notamment» pour ne pas limiter les moyens à ceux-là. Le mot «particulière» indique qu'on fait déjà une promotion des programmes, mais que désormais, on voudrait une promotion particulière dans les secteurs «priorisés». C'est utile d'introduire les moyens tout de suite après les intentions parce qu'autrement, comment pourrions-nous exercer des pressions sur l'institution?

Vote sur R12 Pour 17 Contre 14 ADOPTÉE

Sur la proposition R11 telle qu'elle a été amendée

«Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires.»

Que l'Université accorde une haute priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées, des mathématiques et sciences physiques, notamment par l'utilisation de contingents, l'attribution de bourses et la promotion particulière des programmes auxquels on donne la priorité.

Que l'Université considère l'opportunité d'améliorer sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans le secteur des sciences sociales.»

•**R. Landry** : Il y a un certain malaise autour de la table. Je suis pour la «priorisation» des programmes, mais telle que la proposition est présentée, c'est un chèque en blanc. Je ne peux pas croire que nos administrateurs font cette proposition sans avoir des plans assez précis. Or, le texte n'est pas très précis. Que signifient, par exemple, des expressions comme *allocation de ressources*? Cette «priorisation» se fait à partir d'une logique que je ne vois pas. On a dit plusieurs fois que les doyens avaient été consultés. J'ai souvent dit que je trouve très difficile de baser tout cet exercice, qui est nécessaire, sur des statistiques canadiennes. Par exemple, c'est fort possible qu'il y ait des secteurs où nous sommes sous-représentés tout en étant à l'avant-garde. Qui nous dit que ces statistiques reflètent les besoins du Nouveau-Brunswick, des francophones et des Acadien-ne-s? On sait ce qu'est une moyenne : ça indique une tendance centrale. On est peut-être une société distincte... Ensuite, si pour les trois disciplines ciblées, on fait un petit calcul à partir du Tableau 2 quant au pourcentage du budget de fonctionnement par rapport au nombre de diplômé-e-s, les ratios sont respectivement 2,4; 2,7 et 4,5 alors que le ratio est de 0,6 pour l'éducation. Mais c'est peut-être tout à fait approprié parce qu'il y a des secteurs qui coûtent beaucoup plus cher que d'autres. On ne dit absolument rien sur la façon dont on fera l'allocation de ces ressources.

Plutôt que de voter contre, j'aimerais proposer un amendement qui serait une condition préalable à l'application de la proposition. J'ai proposé à plusieurs reprises qu'on étudie les besoins de notre société, mais on me cite toujours l'étude de 1987. Ce n'est pas une étude très sérieuse de nos besoins et d'ailleurs, elle date.

•**Chiasson** : Je voudrais corriger une information. Le chiffre de 2,4 s'applique aux beaux-arts et aux arts appliqués, qui ne sont pas dans les secteurs «priorisés».

•**R. Landry** : Je parle des humanités. Si on calcule 14,1% du budget pour 5,8 diplômé-e-s, ça donne un ratio de 2,4. Les chiffres ne sont pas là; je les ai calculés à partir du Tableau 2.

Rodrigue Landry propose :

«Que l'Université fasse une étude de marché au plan canadien dans les secteurs disciplinaires utilisés par Statistique Canada et une étude du taux de placement des diplômés et diplômées de l'Université de Moncton et des autres universités canadiennes dans ces secteurs.»

Le président refuse de considérer la proposition comme un amendement.

•**R. Landry** : Si j'avais écrit *Suite à une étude de marché, que l'Université maintienne des programmes d'études*.

Le président maintient son refus.

•**Villalon** : Les tableaux donnent des chiffres qui invitent à se poser des questions et à chercher des réponses. Les recommandations ont un certain lien avec ces tableaux, mais elles ne sont pas une réponse à leur analyse. Elles découlent de tout un processus qui dure depuis au moins quatre ans. Au lieu de s'attarder aux chiffres pour ne pas accepter une résolution qu'on doit avoir le courage de prendre, il faut plutôt laisser les tableaux de côté et prendre une décision qui va permettre de faire un premier pas vers une université forte, qui donne une formation de qualité. Décortiquer les chiffres ne nous fait pas avancer.

•**Recteur** : En liant la proposition aux tableaux, on ne se rend pas service parce que tout tableau qu'on fournira peut toujours poser un problème d'interprétation. Ce qu'il y a de fondamental ici, ce sont les deux points qui sont recommandés. Ces tableaux reflètent la situation de 1991-1994. Avec les données de 1995-1996, il serait probablement très différent pour la composante UdeM. La concentration de nos étudiant-e-s en éducation serait beaucoup plus faible et cela affecterait les autres pourcentages. On devrait considérer plutôt le fond de la résolution.

La première proposition dit : *Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires*. Ça veut dire qu'on n'en abandonne aucun. Comme exercice de «priorisation», ce n'est pas très fort! On ne fait que confirmer une orientation générale de l'Université depuis au moins le *Rapport LeBel*. On dit donc que ce n'est pas à ce niveau-là qu'on va «prioriser». Est-ce que le Sénat est vraiment mal à l'aise avec ça?

Deuxièmement, pour des secteurs où nous sommes manifestement sous-représentés en matière de diplômation, on dit qu'il faut améliorer notre performance. On ne dit pas qu'on va atteindre la moyenne nationale. Aucun des secteurs ciblés par M. Desjardins n'arrive à 50% de ce qui est observé sur la scène nationale. L'Université n'est pas sur une île tellement isolée qu'elle n'ait pas à situer sa performance par rapport à une moyenne nationale portant sur 90 universités. Quand les écarts sont aussi grands, c'est une approche de «priorisation» qui paraît raisonnable. Même si on affine les analyses pendant trois ans, on arrivera probablement à la conclusion que dans ces secteurs-là, il faut faire des efforts. Alors, pourquoi ne pas se donner cette orientation-là?

Quant à la proposition sur les sciences sociales, je n'y tiens pas beaucoup parce que les écarts ne sont pas tellement grands par rapport à la moyenne nationale.

•**Tran Quang** : Ça fait 15 ans que je préconise que l'Université établisse ses priorités. Ce qui est présenté ici est un pas important pour notre institution : c'est la première fois qu'elle nous donne ses priorités sur papier. J'ai une petite réserve cependant. Je ne sais pas

quelle est la priorité réelle par rapport aux objectifs établis entre les données du Tableau 1 et celles du Tableau 2. S'il est vrai qu'on doit rattraper certains retards, il est vrai aussi que les coûts doivent être supportés. Monsieur Landry a dit que cela va se balancer à 100%. Donc, si on augmente le budget de fonctionnement de l'Université pour rattraper certains retards, il y aura beaucoup moins d'argent dans d'autres secteurs. Il n'y a pas de paramètres fixant les marges acceptables entre les objectifs de priorités et la distribution des ressources. Je souhaiterais qu'une fois les objectifs établis, on discute sérieusement de la répartition des ressources pour qu'on n'ait pas l'effet inverse : créer de la sous-diplômation dans des domaines qui n'ont pas besoin de reculer.

•**Jolicoeur** : La première partie de la proposition ne pose pas de problème. On nous dit de regarder les deuxième et troisième parties sans le tableau. Sauf que si on a ciblé ces disciplines, c'est parce qu'on a regardé ce tableau. Certaines personnes ont de la difficulté avec la façon dont on est arrivé à ces chiffres-là. Probablement qu'on retrouverait les écarts majeurs si on affinait les statistiques, mais dans *l'Approche proposée* (Document E, p.1), on dit : «Utiliser des statistiques». Les chiffres auront donc leur importance, d'où l'intérêt de s'entendre sur des statistiques cohérentes qui tiennent également compte d'autres critères que la moyenne canadienne. Cette moyenne n'est peut-être pas adaptée à notre situation.

•**R. LeBlanc** : Notre problème, c'est que si notre secteur n'est pas «priorisé», nous avons l'impression que c'est notre devoir de le défendre. Ça devient très intimidant de ne pas le faire. Par exemple, le secteur de l'économie est à moins d'un septième du pourcentage national. C'est un problème majeur. Mais il faut établir des priorités et je suis prêt à voter pour les trois propositions, même si l'économie fait seulement partie des disciplines dont il faut *considérer l'opportunité d'améliorer la diplomation*. Je peux être appelé à expliquer aux collègues de ma faculté pourquoi j'ai accepté une proposition beaucoup plus nuancée pour les sciences sociales que pour les autres disciplines ciblées. Il est critique pour le Sénat de prendre des décisions, quitte à ce qu'elles ne soient pas les meilleures. Si nous ne les prenons pas, elles vont s'imposer de quelque façon à cause du manque de ressources.

•**Doucet** : Quand le recteur a dit : «Faisons abstraction du tableau 1», j'ai d'abord cru qu'il y avait là une piste. Sans les tableaux, j'aurais moins de problème à accepter les propositions. Mais pour nous les expliquer, le recteur a fait référence au Tableau 1. Vu le caractère de notre société, il peut y avoir des différences entre nous et les autres institutions. Si on établit des priorités en s'appuyant sur le Tableau 1, on le fait en tenant compte des statistiques nationales et non de nos propres besoins. Si ce sont ces trois propositions-là qu'on veut mettre de l'avant, je n'ai pas de problème. Mais alors, éliminons le tableau.

•**Julien** : Pour voter, il faut qu'on soit à l'aise avec ce qui est proposé. La proposition de Rodrigue Landry était très intéressante, parce qu'il nous faut de l'information sur les besoins de la société acadienne. On n'en a pas assez pour voter de façon éclairée.

•**Dubé** : Quand l'Université va-t-elle faire une étude pour connaître les attentes du milieu et les grandes tendances? Il faudrait connaître le taux de placement des étudiant-e-s et le nombre de ceux qui continuent au deuxième ou troisième cycle. Quand va-t-on étudier les besoins projetés de la main d'oeuvre dans chacun des domaines? On a fait l'étude des programmes; il y en a environ 120. Il doit exister, pour ces programmes, des associations professionnelles. On aurait pu leur demander la tendance pour les prochaines années, les secteurs d'avenir, les lacunes et les forces des diplômé-e-s. Avec une étude du genre, on serait mieux armé pour faire l'exercice de «priorisation».

•**VRER** : On a demandé pourquoi l'information est limitée au CUM dans le tableau du procès-verbal du CCJ. Les gouverneur-e-s nous avaient demandé un portrait de ce qui se passe au CUM. Ils comprennent plus facilement comment fonctionnent les petits centres, mais à Moncton, c'est compliqué. Nous avons répondu à une question précise, c'est tout.

Les études de marché? L'Université n'en fait pas beaucoup. Elle devrait en faire, mais c'est coûteux et ça demande du temps. C'est valable, sauf que ces projections sont faites sur cinq ans; souvent, on réalise cinq ans plus tard qu'elles n'étaient pas bonnes. Je ne vois pas autant la pertinence des études de marché pour parler des grands secteurs que pour parler de certains programmes précis. Disons que ces études, quand elles sont bonnes, contiennent des informations qu'on pourrait utiliser. Mais je ne vois pas pourquoi elles deviendraient une condition pour accepter ces propositions.

Sur le fond des propositions elles-mêmes, je ne reviendrai pas; le recteur a été très éloquent là-dessus et je l'en remercie. Les secteurs qui sont nommés ici, on les retrouve dans un tableau. On vous donne des tableaux que nous avons consultés. Mais notre institution a aussi une histoire qui remonte aux collèges classiques et dont il faut tenir compte. On a développé les sciences humaines, les sciences sociales, l'éducation, l'administration des affaires. Les sciences pures et appliquées sont arrivées beaucoup plus tard. C'est là un point qui alimente le fond de notre raisonnement sur les priorités. De plus, si on regarde le nombre de diplômé-e-s par faculté, ça ne nous donne pas toujours le portrait qu'on obtient quand on le fait par secteur. Le portrait par secteur nous aide à nous positionner sur le fond. Évidemment, nous avons consulté d'autres données. J'espère que nous n'allons pas prendre toutes nos décisions parce qu'il y a un tableau à côté.

Les propositions sont formulées de façon à ce que l'Université n'ait pas de problème à s'ajuster par la suite. On dit qu'il faut améliorer la performance dans certains secteurs. Dès qu'on trouvera qu'elle s'est améliorée, il y aura un repositionnement quant aux priorités. Ce n'est donc pas quelque chose qui est fixé pour les dix prochaines années. Dans les étapes suivantes, il y a des références au fait qu'on se fixe des objectifs quantitatifs. Pour parler de masse critique de professeur-e-s et d'étudiant-e-s, par exemple, il faudra avoir quelques notions quantitatives. C'est ce que j'ai voulu dire par «Utiliser des statistiques». Pour fixer l'objectif quantitatif, il faut également prendre beaucoup d'autres choses en considérations.

Il y a eu des questions très valables sur l'ambiguïté des étapes qui doivent suivre. Pour moi aussi, c'est encore ambigu. J'espère qu'on aura d'autres réunions comme celle d'aujourd'hui où on se parlera des prochaines étapes.

Pour ce qui est de la répartition des ressources, il y a beaucoup de modalités possibles. Certains commentaires disaient qu'on a sûrement une vision. Oui, il y en a une. Il faudra se donner des moyens de parler des ressources, sinon on n'a pas de concept de priorités. À l'heure actuelle, certaines de ces modalités sont en application dans notre système universitaire. Par exemple, la CESPМ a des formules de pondération pour calculer la distribution des subventions entre les programmes. À l'UdeM, nous n'avons pas arrêté de méthode de calcul à ce niveau-là. J'imagine qu'on voudra des choses flexibles, mais il y a moyen d'avancer vers un peu de «priorisation» qui transparaîtrait dans la distribution des ressources au niveau budgétaire. Je suis d'accord qu'à ce niveau-là, on ne voit pas toujours très clairement comment ça va se faire. On voudrait le savoir tout de suite. Moi aussi, mais ce que j'ai, ce sont quelques idées. L'Université devra prendre d'autres décisions, mais il faut commencer quelque part. Ceci n'est qu'un point de départ.

Un membre demande le vote secret.

Scrutateurs : Rhéal Bérubé et Viateur Viel.

Vote sur R11(amendée) Pour 30 Contre 4 Abstentions 2 ADOPTÉE

•**R. Landry** : J'aimerais faire une nouvelle proposition qui aiderait au processus de «priorisation». Au lieu d'une étude de marché, je parlerai plutôt d'une étude de besoins. Je ne pense pas que le coût en soit exorbitant. Une université où on prêche l'importance de la recherche ne devrait pas refuser de faire un peu de recherche quand elle étudie ses propres programmes. On a sûrement des personnes capables d'effectuer cette étude.

R : 13-SAC-960307

Rodrigue Landry, appuyé par Éliane Befekadu, propose :

«Que l'Université fasse une étude des besoins en diplômés et diplômées universitaires chez la population francophone du Nouveau-Brunswick dans les neuf secteurs disciplinaires utilisés par Statistique Canada et que cette étude soit l'un des moyens utilisés pour établir des priorités dans les programmes».

•**VRER** : C'est une bonne direction à donner. Dans le libellé, je vois cependant un petit problème. On dit *chez la population francophone*, mais pour nous, les besoins en diplômé-e-s ne sont pas seulement chez les francophones. Comme on sait ce que veut dire la proposition, inutile de la retravailler.

•**Tran Quang** : L'intention est bonne, mais le libellé risque de fausser le problème. Dans mon domaine, la grande majorité de nos diplômé-e-s travaillent dans la diplomatie canadienne. Est-ce que ça les exclut des besoins des francophones? Je suis prêt à appuyer

cette étude seulement si on en précise les limites. Autrement, nous allons tourner en rond. Des organismes professionnels vont répondre en fonction de leurs propres besoins. Nos besoins ne sont pas limités à la population francophone. Il est très important qu'une étude des besoins soit représentative de la réalité.

•**Péronnet** : Cette étude est vraiment importante, surtout pour respecter les critères dont on parle justement dans les documents qu'on a eus ce matin et qui ne sont pas respectés dans la proposition qu'on vient de voter.

•**Lacombe** : Comme d'autres l'ont dit, l'étude telle qu'elle est proposée est trop restrictive. De plus, quand on approuve des choses, on devrait en connaître le coût. J'aimerais avoir un aperçu de ce qu'une telle étude va coûter.

•**R. Landry** : Je vois le problème du libellé. L'idée, c'est qu'on étudie les besoins dans la population francophone. Ça ne veut pas dire qu'on doit travailler uniquement dans nos propres secteurs. Par exemple, beaucoup de diplômé-e-s en éducation enseignent aux anglophones en immersion. Il s'agirait d'étudier les besoins des gens que nous desservons. Je n'ai aucune objection à ce qu'on modifie ma phrase, mais il ne faut pas non plus exclure les besoins de la population francophone elle-même. Il y a plusieurs années, on avait un grand besoin d'enseignant-e-s francophones pour les écoles françaises; ce n'est plus nécessairement le cas aujourd'hui. Quant au coût, je pense que les gouvernements accepteraient de financer en partie des études comme celle-ci. Si vraiment ils veulent établir un financement ciblé, ils devraient appuyer les universités qui font leurs propres études de besoins. L'Université n'a pas fait tellement d'études de ce genre. Qu'elle en fasse une en 30 ans, à un moment où elle cherche comment «prioriser» ses programmes, ce n'est pas exagéré.

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

DÎNER 12 h 30

REPRISE 13 h 36

9.3 *Traduction*

Voir Document D, p. 2-3

Invitée : Christel Gallant, directrice du Département de traduction et de langues.

•**VRER** : L'évaluation n'a pas découvert de problèmes profonds. Au contraire, elle nous montre que ce programme fonctionne relativement bien. Une phrase de l'évaluatrice résume globalement la situation : *Le programme spécialisé est bien structuré et bien équilibré dans son ensemble.* Cela indique que si on trouve des choses sur lesquelles on peut s'améliorer, ce n'est pas sur le fond qu'il faut faire des changements. C'est pourquoi les recommandations ne vont pas aussi loin que dans le cas d'autres programmes.

R : 14-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Lionel Dionne, propose :

«Que le programme spécialisé en traduction soit maintenu.

a) Que le Département poursuive les révisions du baccalauréat spécialisé et porte une attention particulière:

à la composante anglaise du baccalauréat en traduction;

aux outils informatiques d'aide à la traduction;

aux aspects théoriques de la traduction;

à l'orientation de cours de traduction vers des domaines d'activité du milieu.

b) Que la Faculté des arts étudie l'opportunité de développer l'enseignement des troisièmes langues et explore différentes avenues concernant la formation en traduction juridique, y compris celle de remplacer la mineure en traduction par une formation de premier ou de deuxième cycle en traduction juridique, formation ouverte ou non aux études à temps partiel.»

•**Grell** : Je voudrais demander à Mme Gallant si les recommandations de la page 64 correspondent bien au processus d'évaluation qui s'est passé au Département de traduction.

•**Gallant** : Oui, elles correspondent très bien à ce qui a été recommandé, à part une seule à laquelle nous n'avons pas pensé. On voyait depuis quelque temps qu'il aurait fallu faire quelque chose en ce qui concerne la composante anglaise, mais comme on était en évaluation, c'était difficile de toucher au programme. Le seul problème que je vois, c'est à la page 4. Je me demande pourquoi on dit *remplacer la mineure*. Elle ne coûte absolument rien à l'Université puisque les étudiant-e-s qui y sont inscrits suivent les cours de la spécialisation. C'est un complément intéressant à offrir aux étudiant-e-s. Les quelques cas qu'on a vus tout récemment combinent cette mineure avec le programme information-communication. Le Département ne veut pas défendre la mineure, mais ce serait dommage de voir dans cette recommandation la nécessité de l'éliminer.

•**VRER** : Je ne voulais pas dire qu'on allait abandonner la mineure. Par contre, les pressions sont nombreuses pour qu'on justifie le maintien de programmes comme celui-ci où il y a si peu d'étudiant-e-s. Au Sénat, nous savons que la presque totalité de nos mineures sont simplement un choix offert à la clientèle qui n'ajoute aucun fardeau puisqu'on n'ajoute pas de cours. Mais les gens de l'extérieur savent moins comment fonctionnent les programmes. Il faut être sensibles à leurs préoccupations. Cette recommandation permet d'en parler et de faire ressortir aussi le besoin de s'occuper de la traduction juridique en pensant à des clientèles à temps partiel qui ont besoin de

formation complémentaire. En ouvrant cette porte, on inclut la possibilité de remplacer la mineure, mais je n'ai vraiment pas voulu recommander qu'on l'abolisse.

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

Le président remercie Mme Gallant . Celle-ci se retire.

9.4 *Premier cycle en français*

Voir Document D, p. 6-7

Invité : Yves Bolduc, directeur du Département d'études françaises

•**VRER** : Nous avons là une évaluation qui nous a valu des commentaires positifs, comme celui de tout à l'heure au sujet de la traduction. C'est un programme qui fonctionne relativement bien. Cependant, il y a une discussion assez poussée concernant le rôle de deux volets très importants dans le cadre des études françaises : la linguistique et la littérature. Les recommandations ne portent donc pas sur tout ce qui se fait en études françaises, mais visent surtout un meilleur équilibre entre ces deux volets.

R : 15-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que les programmes de premier cycle en français soient maintenus;

a) Que le Département :

étudie les possibilités de consolider la formation linguistique;

procède à une restructuration de ses programmes de manière à refléter un meilleur équilibre entre la linguistique et la littérature et à intégrer d'autres avis des évaluateurs, s'il y a lieu.

b) Que la Faculté des arts :

examine la possibilité de considérer deux grandes disciplines dans les programmes du Département : la littérature et la linguistique, et de distinguer ces disciplines par des sigles appropriés;

explore l'opportunité de créer une mineure en études acadiennes.»

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

Le président remercie M. Bolduc. Celui-ci se retire.

9.5 *Maîtrise ès arts en histoire*

Voir Document D, p. 4-5

Invité : Gérard Beaulieu, directeur du Département histoire-géographie

•**VRER** : C'est la première fois qu'on évalue officiellement un programme de deuxième cycle à l'Université. Nous avons suivi la procédure préparée par la FESR et adoptée par le Sénat, il y a quelques années. Comme le prévoyait cette procédure, au lieu d'avoir une seule personne, nous avons un comité : une personne de l'Université et deux de l'extérieur. Nous nous sommes demandé, Mme Préfontaine et moi, s'il fallait maintenir le même type de rapport que pour le premier cycle. Nous avons choisi d'être un peu plus explicites, du moins pour ce premier rapport. C'est pourquoi il est plus détaillé que les autres.

On a vu, dans le document *Bilan et perspectives*, que l'évaluation du deuxième cycle devrait être intégrée à celle du premier le plus tôt possible. Dans ce cas-ci, l'évaluation n'était pas intégrée au premier cycle, mais l'un des évaluateurs pour le deuxième cycle était celui qui a évalué le programme de premier cycle, il y a deux ans. On a fait attention au lien entre le premier cycle et le deuxième.

À la maîtrise en histoire, on a le plus beau problème qu'on pouvait avoir : les évaluateurs trouvent cette maîtrise très forte, même trop forte! Ils nous disent qu'on se rapproche peut-être un peu trop de l'exigence doctorale. Certaines des autres maîtrises ont probablement ce défaut de leur qualité parce que nous n'avons pas de troisième cycle. Ça demande tout de même quelques mesures correctives. C'est ce qu'essaient de faire nos recommandations, que le CCJ a adoptées.

R : 16-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que la maîtrise en histoire soit maintenue et que ce programme soit administré et géré par le Département, la Faculté des arts et la Faculté des études supérieures et de la recherche. De plus,

a) Que le Comité d'études supérieures (CES), en collaboration avec le Département (secteur histoire),

révise les modalités de la scolarité obligatoire (12 crédits) pour qu'une partie de cette scolarité soit centrée sur la thèse de l'étudiant ou de l'étudiante;

assouplisse les critères d'admission au programme tout en préservant sa qualité;

réduise la durée de la formation à deux ans, scolarité et thèse comprises, avec une extension maximum de deux sessions.

b) Que la Faculté des arts, en collaboration avec le Comité d'études supérieures (CES) et le Département (secteur histoire),

continue à faire appel, en priorité, aux collègues du CUSLM et du CUS pour appuyer l'équipe du CUM et donner au besoin des enseignements, diriger des thèses et faire partie d'un jury ou d'un comité de thèse;

propose une meilleure définition des axes thématiques à privilégier de manière à mieux planifier l'avenir et à préciser davantage la personnalité du programme de la maîtrise en histoire.

c) Que la Faculté des études supérieures et de la recherche, en collaboration avec le Comité d'études supérieures (CES) et le Département (secteur histoire),

se donne un plan de recrutement des étudiants et étudiantes de deuxième cycle;

élabore une politique d'habilitation des professeurs et professeures à l'enseignement et à la direction de thèse;

propose un protocole de direction des thèses et des règles administratives concernant l'encadrement d'étudiants et d'étudiantes en instance de thèse.

d) En ce qui a trait aux modalités d'organisation et de fonctionnement des équipes professorales habilitées à l'enseignement au deuxième cycle et à la direction de thèse, le Sénat a déjà recommandé que Faculté des études supérieures et de la recherche, en collaboration avec les facultés/écoles, le CUSLM et le CUS, définisse ces modalités (R: 07-SAC950915).»

N.B. La proposition a été légèrement modifiée. Voir texte final p. 18.

•**Lequin** : À la page 19, la recommandation du professeur de Laval dit : *Adoption par l'Université de mesures favorisant la participation des professeur-e-s des centres du Nord au programme de maîtrise en histoire. C'est excessivement important, surtout en histoire, parce qu'on a Jacques-Paul Couturier à Edmundston et Nicolas Landry à Shippagan, qui sont des docteurs bien connus. Le rapport dit aussi : Envisager la formation à la maîtrise en histoire de l'Université de Moncton dans un concept de programme-réseau. Un programme-réseau suppose qu'on fait travailler les professeur-e-s et les étudiant-e-s de Moncton avec ceux et celles des deux autres centres. À la page 4 du procès-verbal du CCJ, on dit à propos du Comité : À son avis, la création de comités de thèse constituerait une meilleure forme d'encadrement des étudiant-e-s et pourrait "réduire le taux d'abandon qui a affecté les études de maîtrise ces dernières années". Par ailleurs, comme il existe d'excellentes ressources humaines à Edmundston et à Shippagan, l'implantation d'un programme-réseau permettrait et favoriserait "la participation des professeure-s des campus du nord" au programme. Où ces idées géniales se retrouvent-elles dans les recommandations du VRER?*

•**VRER** : Dans la partie b) de la recommandation, un alinéa parle de faire appel aux collègues du CUSLM et du CUS. Et la partie d) fait allusion au travail que la FESR soumettra au Sénat. À ce stade-ci, je n'ai pas voulu préjuger de ce que le Sénat voudra adopter lorsque la FESR déposera son rapport. J'ai retenu l'idée qu'il faut utiliser toutes nos ressources.

•**Sichel** : Dans la dernière phrase de la section a), ce qui est dit au sujet de la durée pourrait devenir un précédent pour d'autres maîtrises. Deux ans et une extension maximum de deux sessions, c'est un maximum trop rigide pour une maîtrise avec thèse. Je comprends qu'on veuille encourager les étudiant-e-s à finir, mais toutes sortes de circonstances peuvent rendre nécessaire une extension plus longue. Est-ce sage de fixer une extension maximum et pour l'histoire et pour d'autres maîtrises?

•**VRER** : Je réalise que le texte est peut-être un peu plus rigide que je ne le voulais. L'expression *réduise la durée* semble être une directive précise, alors qu'il y a déjà, à la FESR, des règlements qui sont plus souples sur ce point. Mon intention n'était pas de changer ces règlements.

•**A. Bérubé** : Si c'est déjà couvert par les règlements de la FESR, on pourrait biffer *avec une extension*.

•**Vo-Van** : Lorsqu'il s'agit des extensions de durée, la maîtrise en histoire devrait être conforme aux règlements généraux de la FESR.

•**VRER** : On parle ici de la durée de la formation. Il ne s'agit pas de mettre une limite à la période pendant laquelle on peut être en instance de thèse. Il faut s'entendre que la durée de la formation serait de deux ans. Si on ajoute la suggestion «en conformité avec les extensions prévues par les règlements de la FESR», ça nous indique le type de possibilités qu'on veut voir.

•**Vo-Van** : D'après ce que je comprends, les deux ans comprennent la scolarité et la thèse. S'il y a une extension, ce serait pour la rédaction de la thèse et elle devrait être conforme aux règlements des deuxième et troisième cycles.

•**Beaulieu** : L'idée qu'on retrouve dans le rapport des évaluateurs et dans les recommandations du Département n'est pas d'aller jusqu'à deux ans pour la formation. Dans notre esprit, c'est clair que c'est pour compléter la thèse et la scolarité. Actuellement, la scolarité est de deux semestres, donc une année. On voulait raccourcir la période totale. On dit deux ans avec la possibilité d'une extension. On peut se montrer plus souple dans l'espoir de favoriser les étudiant-e-s, mais en réalité, on ne leur rend pas service. Il est possible de tenir compte des cas particuliers en donnant une extension pour des raisons majeures.

•**Jolicoeur** : En adoptant cette règle de maximum d'extension de deux sessions, est-ce qu'on ferait un cas d'exception pour la maîtrise en histoire ? Si oui, est-ce bien ce qu'on veut?

•**VRER** : Je pense que je ne trahis pas l'esprit de la résolution, ni celui de la discussion au CCJ, si on écrit : «extension conforme aux règlements de la FESR».

•**R. Landry** : Le règlement dit que chaque faculté ou école établit la durée des études. Si on ajoute «conforme aux règlements», ce n'est pas vraiment un règlement.

•**Trudeau** : On parle de thèse, on ne parle pas de la durée des études.

Madame Trudeau, qui a appuyé la proposition, est d'accord avec M. Desjardins de remplacer «avec une extension maximum de deux sessions» par : «avec une extension conforme aux règlements de la FESR».

La proposition R : 16 se lira donc comme suit :

«Que la maîtrise en histoire soit maintenue et que ce programme soit administré et géré par le Département, la Faculté des arts et la Faculté des études supérieures et de la recherche. De plus,

a) Que le Comité d'études supérieures (CES), en collaboration avec le Département (secteur histoire),

révise les modalités de la scolarité obligatoire (12 crédits) pour qu'une partie de cette scolarité soit centrée sur la thèse de l'étudiant ou de l'étudiante;

assouplisse les critères d'admission au programme tout en préservant sa qualité;

réduise la durée de la formation à deux ans, scolarité et thèse comprises, avec une extension conforme aux règlements de la FESR.

b) Que la Faculté des arts, en collaboration avec le Comité d'études supérieures (CES) et le Département (secteur histoire),

continue à faire appel, en priorité, aux collègues du CUSLM et du CUS pour appuyer l'équipe du CUM et donner au besoin des enseignements, diriger des thèses et faire partie d'un jury ou d'un comité de thèse;

propose une meilleure définition des axes thématiques à privilégier de manière à mieux planifier l'avenir et à préciser davantage la personnalité du programme de la maîtrise en histoire.

c) Que la Faculté des études supérieures et de la recherche, en collaboration avec le Comité d'études supérieures (CES) et le Département (secteur histoire),

se donne un plan de recrutement des étudiants et étudiantes de deuxième cycle;

élabore une politique d'habilitation des professeurs et professeures à l'enseignement et à la direction de thèse;

propose un protocole de direction des thèses et des règles administratives concernant l'encadrement d'étudiants et d'étudiantes en instance de thèse.

d) En ce qui a trait aux modalités d'organisation et de fonctionnement des équipes professorales habilitées à l'enseignement au deuxième cycle et à la direction de thèse, le Sénat a déjà recommandé que Faculté des études supérieures et de la recherche, en collaboration avec les facultés/écoles, le CUSLM et le CUS, définisse ces modalités (R: 07-SAC950915).»

•**Grell** : Je voudrais demander à M. Beaulieu de commenter, s'il le souhaite, les propositions des pages 5 et 6.

•**Beaulieu** : Le secteur histoire est d'accord pour élargir un peu les conditions d'admission qui, d'après les règlements, exigent la spécialisation en histoire. Depuis déjà plusieurs années, on a assoupli nos conditions d'admission parce que des étudiant-e-s peuvent facilement être admis à la maîtrise ailleurs simplement avec une majeure en histoire. Pour éviter de perdre ces étudiant-e-s, qui sont souvent très bons, on considère qu'une majeure forte avec une mineure pertinente rend l'étudiant-e tout à fait admissible. Le Département est d'accord qu'on officialise cela.

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Le président remercie M. Beaulieu. Celui-ci se retire.

9.6 B.A. libre

•**VRER** : Nous avons prévu traiter ce point au CCJ, mais ça n'a pas été possible. Il en sera question au Sénat dès que le CCJ l'aura abordé.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document F, p. 1-121

•**VRER** : Pour deux raisons, le rapport est passablement volumineux. D'abord, il y a un grand nombre de propositions. Ensuite, pour répondre à une demande du Sénat, nous avons fourni, sur bon nombre de propositions, plus de détails que le CPR n'avait l'habitude d'en donner. Juste avant la réunion du Sénat, le CPR s'est aperçu que parce que les résolutions sont tirées des procès-verbaux du CPR, elles font allusion à des numéros de documents que le Sénat ne connaît pas. J'en ai donc retouché quelques-unes dont je vous lirai la nouvelle formulation.

10.1 M.B.A. Coop

Voir Document F, p. 3-19

•**VRER** : Quand le CPR a reçu une proposition de M.B.A. Coop, il n'avait pas le document dont on va discuter plus tard aujourd'hui. J'avais un petit comité à l'oeuvre, mais son travail n'était pas encore terminé. On a donc étudié la proposition de la Faculté d'administration de façon un peu *ad hoc* et le CPR a cheminé du mieux qu'il a pu. Cette absence de document d'encadrement a amené le CPR à avoir de nombreuses interactions avec la Faculté, ce qui a rendu impossible d'offrir le programme en septembre 1995, comme l'avait espéré la Faculté. La présente proposition de M.B.A. Coop respecte entièrement le document d'encadrement qui sera proposé plus tard. Le Sénat peut d'ailleurs se prononcer sur un cas d'espèce.

R : 17-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Paul Lanctôt, propose :

«Que le programme M.B.A. Coop ainsi que les stages AD 6501 et AD 6502 soient créés.»

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

10.2 Arts visuels (*orientation enseignement*)

Voir Document F, p. 20-22

•**VRER** : Le CPR a cru bon d'avoir deux recommandations : l'une sur les paramètres et l'autre sur le programme lui-même. Voici pourquoi. Le Sénat a des paramètres développés grâce au Comité de formation générale et il en a adopté d'autres pour les programmes combinés en éducation. Le cas des arts visuels n'est pas très bien couvert par les paramètres existants. Une première recommandation portant sur un programme combiné n'a pas été retenue par le Sénat. Par la suite, autant du côté du Département et de la Faculté que du côté du CPR, nous avons oublié l'option du programme combiné et pris celle d'un programme consécutif, c'est-à-dire un premier baccalauréat suivi de deux années d'éducation. Dans ce nouveau cadre, le CPR propose que les paramètres suivants soient ceux auxquels devraient se conformer les modifications des programmes en arts visuels.

R : 18-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«Que les paramètres du programme B.A.V. (orientation enseignement) soient adoptés, c'est-à-dire :

a) 72 crédits en arts visuels dont 54 crédits en ateliers, 12 crédits en histoire de l'art et 6 crédits en méthodologie;

b) 30 crédits en anglais, en histoire ou en géographie;

c) 18 crédits de formation générale;

d) 6 crédits de cours au choix.»

•**R. Landry** : Je trouve dommage que ma faculté n'ait pas reçu une copie de ces paramètres. Quand nous proposons des changements, nous devons consulter toutes les autres facultés. Même si le programme proposé compte très peu de cours en éducation, il y a des aspects qui devront être reconsidérés. On dit que ces étudiant-e-s seront ensuite admis au programme de B.Ed. de deux ans, mais ce qui est écrit là ne tient pas du tout compte des conditions d'admission à ce programme. On parle d'un B en FR 1886, alors que c'est 2,6 sur une combinaison de trois cours de français. De plus, il faut avoir maintenu une moyenne de 2,5 dans le premier baccalauréat. J'ai fait part de cela à M. Desjardins le 27 février. Le contenu de ma lettre devrait être intégré à cette proposition.

•**VRER** : Il est intégré à la prochaine proposition.

•**R. Landry** : Les conditions précisées dans la deuxième proposition ne tiennent pas compte des règlements actuels. D'ailleurs, je trouve un peu problématique qu'on suive des cours de méthodologie de l'enseignement (AV 2402 et AV 2403) sans avoir suivi de cours en éducation. Peut-être que certains des cours du programme en éducation pourraient être suivis pendant le premier baccalauréat et les cours de méthodologie pendant le baccalauréat en éducation. De cette façon, les étudiant-e-s auraient les préalables.

•**A. Bérubé** : La façon dont on décrit la concentration mineure est peut-être ambiguë. On dit *30 crédits en anglais, en histoire ou en géographie*, comme si on pouvait faire un mélange de ces disciplines. L'idée, c'est d'avoir une concentration autorisée pour l'enseignement. On devrait écrire : «30 crédits de la mineure autorisée».

•**VRER** : Ça pourrait se formuler comme ça, mais je ne crois pas que cette formulation-ci nous empêche de gérer la mineure comme il faut. Le Ministère n'est pas prêt à certifier les gens avec n'importe quelle mineure. Il faut que ce soit une mineure en anglais, en histoire ou en géographie.

•**A. Bérubé** : Ça laisse l'impression que je pourrais faire 9 crédits d'anglais, 12 d'histoire puis....

•**VRER** : Ça laisse peut-être cette impression-là, mais nous ne pouvons pas le gérer comme ça parce que ce serait envoyer des étudiant-e-s à la catastrophe. Ils n'auraient pas la certification.

•**R. Landry** : La suggestion de M. Bérubé est bonne. Toutes sortes de demandes se font au Ministère pour réviser la liste des mineures. En disant «la mineure autorisée», ça permettrait d'adopter n'importe quelle mineure qui serait autorisée avec ce programme.

•**R. LeBlanc** : On parle de *mineure acceptée* à la page 23.

•**VRER** : Dans le cadre d'une proposition sur les paramètres, on n'a pas à changer le texte; le règlement du programme vient d'être rappelé par Renaud LeBlanc. De plus, ce sera abordé dans la prochaine proposition. Pour le CPR, il s'agit d'un baccalauréat en arts visuels. Il a une orientation enseignement, mais on ne dit pas que les étudiant-e-s sont automatiquement admis en éducation par la suite. Ce baccalauréat ne relève pas des deux facultés. On aurait probablement eu avantage à consulter la Faculté des sciences de l'éducation, mais ça ne s'est pas fait à cause du contexte dans lequel ça s'est présenté au CPR.

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

•**VRER** : La deuxième résolution porte directement sur le programme. Les détails des modifications demandées par le CPR sont inclus (p.23). On n'a pas inclus la moyenne exigée pour être admis au B.Ed. parce qu'il faut toujours considérer la moyenne dans l'admission à n'importe quel programme. Par contre, on a attiré l'attention sur la nécessité d'une deuxième concentration pour ceux et celles qui veulent une admission au B.Ed., et on a indiqué par une note spéciale que le cours FR 1886 est crucial dans ce cas.

R : 19-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Zénon Chiasson, propose :

«*Que le programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) soit accepté.*»

•**Lequin** : Pour être admis au baccalauréat en éducation, il faut une moyenne de 2,6 en FR 1885, FR 1886 et FR 2501. Il faudrait que l'étudiant-e sache qu'un B en FR 1886 ne veut pas dire qu'on est admis. Le reste du programme, c'est du très beau travail.

•**VRER** : Le CPR pourra peut-être faire une modification sans que ce soit nécessaire de revenir au Sénat.

•**R. Landry** : Je trouve quand même très dangereuse la phrase qui dit clairement: *pour l'admission au B.Ed. (programme A) [...] une moyenne B est exigée en FR 1886*. On semble donner une condition spéciale. Si M. Desjardins accepte la modification suivante, on n'aura pas besoin d'un amendement : «*Pour l'admission au B.Ed. (programme A) [...] et satisfaire aux exigences d'admission de ce programme.*» Ces exigences sont déjà décrites dans le *Répertoire*.

•**Président** : La proposition dit seulement : *Que le programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) soit accepté.*

•**VRER** : Elle comprend les pages 24 à 33.

•**R. Landry** : On précise que la note doit être B. Si c'est faux...

•**VRER** : Il faudrait aviser les étudiant-e-s qu'ils doivent faire particulièrement attention aux cours de français.

•**Lacombe** : Au CPR, nous avons étudié ce programmes plusieurs fois. Celui que vous avez en main n'est pas un programme combiné. Le CPR a décidé de le considérer comme tout autre programme de majeure/mineure. Il ne devrait donc pas y avoir de restriction venant de la Faculté des sciences de l'éducation. On a cru bon d'ajouter des directives pour informer les étudiant-e-s qui ont l'intention de s'inscrire éventuellement en éducation. Il serait peut-être sage de dire qu'il faut respecter les exigences d'admission de la Faculté des sciences de l'éducation plutôt que de préciser des conditions qui, entre-temps, pourraient changer. Deuxièmement, je n'avais pas vu AV 2402 et AV 2403 comme des cours d'éducation. Ça me dérange un peu qu'il y ait deux cours d'éducation dans un programme qui, dans mon esprit, n'est pas un programme d'éducation. Si j'avais vu cela, j'aurais réagi au CPR plutôt qu'ici.

•**VRER** : Avant qu'il soit placé dans le *Répertoire*, on va regarder à nouveau l'avis à donner aux étudiant-e-s. Mais cet avis ne fait pas partie du programme lui-même et ne devrait pas nous empêcher d'adopter celui-ci.

•**Viel** : On va s'assurer que l'avis respecte exactement les conditions d'admission.

•**R. Landry** : M. Desjardins n'a pas commenté ma remarque à propos des deux cours de méthodologie de l'enseignement.

•**VRER** : Si je me souviens bien, le CPR a considéré que les 12 crédits en histoire de l'art et les 6 crédits de méthodologie étaient suffisamment différents des ateliers eux-mêmes pour être considérés comme une contribution valable en formation connexe. Dans l'orientation enseignement, la méthodologie spécifique aux arts visuels pourrait être utile. Ces cours n'enlèvent aucune exigence du baccalauréat en éducation. Ils n'ont pas été considérés comme une contribution au programme de formation à l'enseignement.

•**R. Landry** : Dans l'ancien programme du B.A.V., on avait déjà suivi sept cours en éducation avant de suivre les cours de méthodologie. Maintenant, on suivra les cours de méthodologie sans cours préalables en éducation. Je ne sais pas quel impact cela peut avoir.

•**Chiasson** : Le programme de musique qui va être soumis au Sénat est un cas semblable : il comporte une douzaine de crédits de ce genre. Peut-être qu'on les nomme mal. Je crois que ces cours existaient déjà dans les anciens programmes et qu'on n'a fait que les transporter dans le nouveau. Ils sont d'ailleurs assurés par des professeur-e-s de la Faculté des sciences de l'éducation qui ont participé à l'élaboration du programme de B.A.V. On a pensé à les garder pour le programme de deux ans, mais on nous a dit qu'on ne pouvait le faire que pour trois crédits. Comme le Département tenait à avoir au moins six crédits de

méthodologie, il s'est dit qu'il resterait encore trois crédits de méthodologie dans le programme de deux ans. Je sais que ça ne répond pas à la question des préalables.

•**Paulin** : Qu'arrive-t-il aux étudiant-e-s qui font le baccalauréat en arts visuels sans avoir l'intention d'aller en éducation, mais qui décident par après de s'inscrire au B.Ed.? Doivent-ils faire une année de plus?

•**VRER** : Ils seront dans la même situation que ceux et celles qui ont, par exemple, une majeure en histoire et une mineure non autorisée par le Ministère. Il leur faudra une mineure autorisée.

•**Péronnet** : Pour que ce soit plus clair, il faudrait qu'à la page 23, on parle d'*Avis* et non de *Modifications*.

•**VRER** : À la page 29, nous écrivons : *Avis aux étudiant-e-s*. On s'assurera que le contenu est correct.

•**R. Landry** : Si on gardait les anciens titres, *Méthodologie I* et *Méthodologie II* plutôt que d'ajouter *de l'enseignement*, ça donnerait la possibilité d'offrir des ateliers et d'avoir encore les trois crédits de didactique au niveau du B.Ed. de deux ans. Ces titres donneraient moins l'idée qu'on se prépare à enseigner.

•**Chiasson** : C'est ce qui avait été proposé; *de l'enseignement* a été ajouté.

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

10.3 *Majeure information-communication*

Voir Document F, p. 34-36

R : 20-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Linda Lequin, propose :

«*Que les changements à la majeure en information-communication soient acceptés.*»

•**VRER** : Cette proposition comprend les modifications de la page 36. Après *Options*, en troisième et quatrième années, il faudra lire 12 crédits. Les chiffres du cours IC qui n'apparaissent pas sont 3500.

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

10.4 *Spécialisation chimie*

Voir Document F, p. 37-51

R : 21-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Victorin Mallet, propose :

«Que le Sénat accepte le nouveau programme de spécialisation en chimie avec la dérogation au maximum de 126 crédits fixé par le Sénat.»

•**VRER** : Les premières pages donnent des explications que le CPR a considérées avant de recommander cette dérogation. Viennent ensuite les considérations d'ordre théorique et conceptuel qui sous-tendent le programme. Les pages incluses avec la proposition vont jusqu'à la page 51. Le CPR avait reçu deux propositions : l'une pour la spécialisation, l'autre pour la majeure. Dans les deux cas, il y avait une demande de dérogation. Le CPR est prêt à recommander une dérogation dans le cas de la spécialisation seulement. C'est pourquoi la majeure n'est pas ici. Le travail sur la majeure se poursuit.

•**Lequin** : Les cours FR 1885 et FR 1886 sont en première année; c'est très bien. Mais les 46% d'étudiant-e-s qui doivent suivre FR 1875 et FR 1876 peuvent-ils compter ces cours quelque part? Parmi les cours au choix (p. 46), on a économie, anglais, géographie et histoire, mais pas français. De plus, il n'y a pas de cours d'anglais. C'est vraiment dommage, étant donné que le bilinguisme peut être un avantage pour les Acadien-ne-s.

•**VRER** : L'Université a adopté des paramètres qui visent à régler les problèmes de français assez tôt en donnant du temps à ceux et celles qui en ont besoin. Si on remplit les années académiques de toutes sortes d'autres cours, on ne permet pas de le faire. Cette question préoccupe le CPR. Dans ce cas-ci, en première année, celui ou celle qui ne peut pas s'inscrire à FR 1885 pourra quand même s'inscrire à un programme de 33 crédits. C'est déjà une grande amélioration. Dans les années subséquentes, les cours au choix pourront être des cours de français. Les exigences n'étant plus de 36 crédits par année, les étudiant-e-s pourront continuer à faire des cours de français. Pour certain-e-s, ces cours pourraient être en surplus du programme.

À propos de l'anglais, je regrette que vous n'avez pas le document montrant que le CPR a vérifié comment le programme atteint les objectifs de la formation générale. Il n'y a pas de cours d'anglais. Le CPR est d'avis que dans beaucoup de programmes, les exigences sont trop faibles en anglais. On nous dit parfois que l'objectif touchant l'anglais sera atteint parce qu'il faut lire des articles ou des manuels dans cette langue. Le CPR n'est pas convaincu qu'on acquiert une langue seconde de cette façon. Il y a des efforts au niveau de l'objectif, mais on ne dit pas qu'on veut atteindre un certain niveau ou qu'on propose telle norme de vérification. Le CPR, pour l'instant, est resté «mou» sur ce point parce qu'il y a encore tellement d'autres objectifs de la formation générale à atteindre. Il surveille l'ensemble et ne bloque pas une proposition juste parce qu'un des objectifs est faiblement atteint.

•**Lanctôt** : Est-ce qu'on impose, oui ou non, le cours d'anglais? J'aimerais le savoir parce qu'on travaille actuellement à la révision d'un programme. On a inclus un cours d'anglais. Si ce n'est pas obligatoire, je vais l'enlever. Il a fallu écarter d'autres choses pour l'inclure.

•**Chiasson** : La question n'est pas de savoir s'il faut inclure des cours d'anglais ou non. Le CPR doit s'assurer qu'on respecte le paramètre fixé par le Sénat : une connaissance suffisante de la langue seconde. Le Département d'anglais nous a demandé d'être vigilants sur ce point. J'aimerais entendre les arguments présentés au CPR par la Faculté des sciences pour satisfaire aux exigences du Sénat en matière de langue seconde. Nous sommes en train de construire certains programmes et une façon de nous en sortir sera d'exiger un test. Ceux et celles qui n'auront pas atteint tel niveau auront à suivre tel cours, même hors programme.

•**VRER** : On ne doit pas conclure que pour atteindre l'objectif, il faut avoir des cours d'anglais dans le programme. Le Sénat a déjà adopté des paramètres précisant que les étudiant-e-s doivent atteindre une norme en anglais. Rien ne nous empêche de dire qu'il faudra vérifier si les étudiant-e-s de ce programme-ci atteignent cette norme. S'ils ne l'atteignent pas, ils devront se perfectionner jusqu'à ce qu'ils l'atteignent. Notons qu'il y a une disposition spéciale pour les étudiant-e-s étrangers qui n'ont pas eu le français ou l'anglais comme langue maternelle ou seconde. Le Sénat peut décider que la norme doit être appliquée dès maintenant pour tous les programmes. Les paramètres existent; on n'aurait pas à les inventer.

•**Péronnet** : Le texte que cherchait M. Desjardins est peut-être à la page 42, le numéro 5 : *Cours de formation générale*. Il donne ce qui a été présenté au CPR. On n'y parle pas de l'anglais.

•**VRER** : Je croyais que nous avions reçu plus de détails et que chaque objectif avait été justifié.

•**A. Bérubé** : Je crois que le document sur la formation générale dit que l'étudiant-e doit atteindre l'équivalent de EN 1032 et que ce cours est la norme des étudiant-e-s arrivant des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Il faut qu'ils aient obtenu 60% dans un certain cours d'anglais du secondaire. L'Université fait comme si les étudiant-e-s qui nous arrivent des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick avaient déjà atteint la norme. La solution, c'est que le cours EN 1032 devienne obligatoire dans tous les programmes de premier cycle. À l'examen de placement, si l'étudiant-e atteint cette norme, on l'exempte du cours. Sinon, il commence à l'endroit où il doit commencer et il se rend jusque là. Ça dépasse, je pense, la discussion qu'on a maintenant.

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

PAUSE 15 h 12

REPRISE 15 h 25

10.5 *Maîtrise en science infirmière*

Voir Document F, p. 52-110

•**VRER** : Il s'agit d'un projet qui existe comme concept depuis au moins 1990. C'était l'un des quelques programmes classés dans la catégorie A, c'est-à-dire «à implanter d'ici quelques années». Nous en sommes à l'étape de la formulation d'un programme à soumettre à la CESPM. L'implantation ne se fera donc pas en septembre 1996. Il y a eu beaucoup d'interactions entre le CPR et l'École des sciences infirmières. L'École veut commencer d'une façon qui lui donnera des chances de réussir, c'est-à-dire en offrant la maîtrise à temps plein. C'est une préoccupation légitime, mais le CPR est d'avis qu'il faut penser aux personnes qui ont une longue expérience et qui ne pourraient s'inscrire qu'à temps partiel. Notre proposition est un compromis qui offre la possibilité d'études à mi-temps. Il y a eu également des changements quant au nombre et au type de cours choisis et quant aux objectifs du programme. Le CPR ne voyait pas suffisamment la distinction entre les objectifs du baccalauréat et ceux de la maîtrise. L'École a fourni des précisions; elles sont incluses.

R : 22-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le Sénat approuve la création de la Maîtrise en science infirmière,

étant entendu que la Maîtrise en science infirmière serait offerte à temps complet et à temps partiel;

étant entendu que le nombre de nouvelles inscriptions devrait se faire en fonction des professeures ou professeurs disponibles pour faire la supervision de thèse;

étant entendu que le besoin de professeurs et professeures additionnels devrait être évalué dans un contexte global d'inscriptions à l'École des sciences infirmières et que l'approbation du programme ne constitue pas une approbation de l'embauche de trois nouveaux professeurs ou professeures.»

•**VRER** : C'est une maîtrise qui va puiser dans les ressources existantes de l'Université pour les cours et la supervision de thèse. L'École a demandé des professeur-e-s additionnels, mais elle a également prévu utiliser les ressources d'autres facultés et écoles. De plus, les séquences de cours seraient organisées de manière à minimiser l'impact sur les ressources de l'École. Ces séquences sont coordonnées de façon à permettre aux personnes à plein temps de faire la scolarité et la thèse en deux ans et aux personnes à temps partiel de suivre des cours.

•**Lequin** : Je félicite les professeures de l'École pour tout ce travail. J'appuie leur désir d'offrir ce programme parce que la maîtrise incite à la recherche. Mais on vient d'établir des priorités dans des domaines autres que la science infirmière. Ce nouveau programme demande des ressources. Allons-nous avoir de l'argent de l'extérieur ou est-ce qu'il faudra supprimer les beaux-arts, par exemple, pour avoir une maîtrise en science infirmière?

•**VRER** : Ce matin, quand on a établi des priorités, je pense qu'il était clair qu'on parlait des programmes de premier cycle. Depuis le début des années 90, on a décidé qu'on développerait certains programmes, dont presque tous sont de deuxième cycle. Ce programme-ci n'aura pas une grosse influence sur le nombre de diplômé-e-s dans le domaine. Il n'y aura que quelques étudiante-s, du moins au début. Pour ce qui est des ressources, même si l'École demande trois professeur-e-s de plus, le CPR dit : *étant entendu que l'approbation du programme ne constitue pas une approbation de l'embauche de trois nouveaux professeur-e-s*. Il est certain qu'il faut un minimum de personnes habilitées à diriger des thèses. Est-ce qu'elles doivent faire partie du personnel en place ou faut-il de nouvelles personnes? Le mouvement de la clientèle étudiante est tel que les ressources pour le premier cycle sont, par moments, soulagées à cause d'une baisse d'étudiant-e-s. Un deuxième facteur à considérer est le projet d'intégration de la formation donnée antérieurement dans les programmes de deux ans. Ce projet va faire bouger rapidement la ressource à l'Université. Au moment où le CPR finalisait ces recommandations, il était déjà évident que les projections quant au nombre d'inscriptions en science infirmière ne se réalisent pas. Ces questions de ressources ne sont pas encore réglées; elles le seront difficilement en raison de la situation changeante en science infirmière.

•**Jolicoeur** : Il y a quatre ans, à la demande du directeur du Département d'histoire-géographie, j'ai soumis une description de cours pour une éventuelle maîtrise en étude de l'environnement. Ensuite, j'ai fait partie de l'équipe qui a mis en place cette maîtrise l'année dernière, à grands frais de publicité. On disait, comme dans ce cas-ci, qu'on allait puiser à même les ressources de l'Université. Or, on est déjà «dans le trou». On a eu un engagement financier de 25 000\$ pour la première année et là-dessus, 6 400\$ sont payés par la Chaire d'études en développement durable. L'année prochaine, on nous offre 22 000\$, ce qui nous oblige déjà à supprimer des cours. Si j'avais su cela, j'aurais préféré être frustré par l'absence de ce programme que de voir l'Université s'y engager pour ensuite obliger les gens à le financer en serrant de tous les côtés. Heureusement que l'on a une chaire d'études pour payer ce que l'Université ne peut pas payer, mais y a-t-il une chaire d'études en science infirmière pour faire vivre cette éventuelle maîtrise? L'École veut-elle vraiment se lancer là-dedans, étant donné le peu d'engagement financier qu'offre l'Université?

•**Vo-Van** : Ce programme de maîtrise est important pour les sciences infirmières et pour l'Université. L'École a prévu trois nouveaux professeur-e-s et maintenant on parle de la possibilité de puiser dans les ressources actuelles de l'Université. Je suis préoccupé quant à la disponibilité des professeurs en science infirmière. Plusieurs sont en instance de thèse. Si le programme commence bientôt, où peut-on trouver des personnes habilitées à diriger des thèses ou à donner des cours? Je me pose des questions très sérieuses d'ordre pratique, bien qu'en principe je sois favorable à la proposition.

•**Paulin** : Le Sénat est censé établir des priorités dans ses programmes, mais on reconduit les programmes qu'on évalue et on en développe de nouveaux. Le Sénat se fait accuser de ne pas vouloir couper dans les programmes qui coûtent trop cher à administrer, mais on présente de nouvelles maîtrises qui vont peut-être demander d'autres ressources pour

quelques étudiantes. C'est vraiment inconsistant. On construit de nouveaux édifices sans savoir d'où viendront les revenus. Il devrait y avoir un moratoire. Qu'on examine ce qu'on devrait garder dans ce qui existe déjà avant de penser à d'autres choses.

•**VRARH** : C'est une priorité qui fait partie du plan stratégique de développer des programmes de deuxième cycle. Mais il n'y a pas de nouvelles ressources. S'il faut 291 000\$ en 1996-1997 pour les sciences infirmières, il va falloir puiser dans les ressources des autres facultés et écoles. J'abonde dans le sens de M. Vo-Van, mais je ne peux pas me taire sur ces questions parce que je suis responsable des finances et de l'administration du personnel. Trois nouveaux postes de professeur-e-s ne peuvent être créés sans suppression de postes de professeur-e-s ailleurs.

•**Trudeau** : La demande des sciences infirmières est claire : c'est de l'argent neuf que l'on demandera à la CESP. À cause des mouvements de clientèle, on peut vouloir utiliser, pour la maîtrise, les budgets spécifiques obtenus pour développer le programme de baccalauréat, mais la demande de l'École, c'était de l'argent neuf. La proposition ne dit pas que les trois postes de professeur-e-s de plus seraient financés à même les fonds de l'Université. Ma compréhension, c'est qu'il va falloir prendre l'argent dans les budgets de l'École ou aller chercher de nouveaux fonds. L'objet initial de notre demande n'était pas que l'École aille puiser dans les budgets des autres facultés et écoles.

•**VRER** : Le CPR s'est demandé s'il devait se prononcer sur l'affirmation qu'il faut trois professeur-e-s additionnels pour offrir la maîtrise. Pour traiter ce genre de question, il aurait fallu une analyse des ressources dans l'ensemble de l'École des sciences infirmières. Cette analyse n'étant pas disponible en beaucoup de détails, j'ai donné verbalement au CPR les quelques informations que voici. Dans les milieux universitaires où l'on forme des infirmières, on trouve normalement une proportion d'un-e professeur-e universitaire pour environ quinze à dix-huit étudiant-e-s. Il est fréquent de trouver aussi un groupe d'infirmières diplômées qui ne sont pas sur la voie professorale; elles interviennent beaucoup au niveau de la supervision des stages et font parfois un peu d'enseignement. Il faut tenir compte de toutes ces variables pour définir ce qu'on entend par besoin de ressources additionnelles. Dans le cas de notre École des sciences infirmières, je considère qu'avec le nombre de professeures universitaires et le nombre d'étudiantes de l'année courante, on a peut-être moins de problèmes que l'École n'en percevait au moment où elle a formulé sa proposition en termes quantitatifs. Le doyen de la FESR a signalé qu'il y a aussi l'habilitation à diriger les thèses. Là-dessus, la FESR peut nous rendre un grand service. Je ne sais pas ce qu'elle voudrait avancer comme minimum de personnes complètement habilitées à diriger des thèses. Pour ma part, j'ai déjà indiqué verbalement à l'École que je verrais un minimum de trois. Quant aux autres données quantitatives, elles devraient être discutées. Comme il nous faut attendre au moins une année avant de commencer cette maîtrise, on verra ce que l'on peut avoir comme ressources à l'École, de même que le nombre d'étudiant-e-s. Je suis loin d'être convaincu qu'on aura besoin de trois professeur-e-s additionnels. Il faudra peut-être y penser bientôt, surtout si les inscriptions augmentent.

•**Recteur** : La proposition devrait être dissociée de la dimension financière, même si cette dimension est importante et demande d'être gérée adéquatement. Le développement de ce programme a obéi à une logique qu'il faut rappeler. En 1990, ce programme était dans la première catégorie des programmes «à prioriser», avant même que les orientations actuelles de la province en matière de formation infirmière soient connues. Dès qu'il a été décidé que le diplôme d'accès à la profession serait dorénavant le baccalauréat, un comité multipartite a été mis sur pied. Des représentant-e-s de la CESPM, des universités concernées (UdeM et UNB), de la profession d'infirmière, du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de la Santé ont étudié l'ensemble de cette situation. J'ai participé à ces discussions et l'un des éléments reconnus par la CESPM et par l'ensemble du Comité, c'est que la transformation des exigences de la formation des sciences infirmières avait comme implication que les deux universités du Nouveau-Brunswick devraient développer un programme de maîtrise en science infirmière. Il y a deux ans, dans son rapport annuel, la CESPM a fait remarquer qu'elle avait reçu le programme de maîtrise de la UNB et qu'elle attendait encore celui de l'UdeM. Ce programme est donc le résultat d'une démarche interne à l'Université qui se situe dans un mouvement d'ensemble beaucoup plus large. Le problème de financement reste entier et on va devoir le poser à la CESPM. Il est possible que la CESPM nous dise de retarder l'implantation parce que l'on ne peut y consacrer les ressources voulues. Mais à cette étape-ci, elle attend que nous mettions sur la table notre concept de programme de maîtrise. On a déjà dû expliquer à deux ou à trois reprises à la CESPM pourquoi l'Université n'avait pas proposé son programme. Le Sénat devrait juger le programme sur sa qualité académique, en notant bien que les problèmes de ressources ne sont pas réglés. En nous adressant à la CESPM, il faudra souligner le fait qu'au niveau de nos ressources, nous sommes à la limite.

•**Befekadu** : Je remercie le recteur de préciser l'ensemble de la problématique. L'École ne vient pas quémander l'autorisation de faire une maîtrise; elle a reçu de l'Association des infirmières du Nouveau-Brunswick et des infirmières en général, comme de l'Université et de la CESPM, le mandat de faire une maîtrise. Parce que nous avons tant tardé à soumettre ce programme, nous tombons dans une problématique de diminution de ressources qui peut susciter de la résistance. Il est extrêmement important de dissocier le programme de sa livraison. Nous n'offrirons pas le programme si nous n'avons pas les ressources nécessaires. Cette maîtrise, à peu de choses près, est prête depuis deux ans. Mais parce que son approbation stagne, nous avons perdu des professeurs au bénéfice de notre université concurrente, la UNB. Nous avons du mal à pourvoir les postes de professeur-e-s pour le baccalauréat parce que nous n'offrons pas la maîtrise. On ne peut désormais valoriser le premier cycle que s'il s'alimente au deuxième. Nous sommes conscientes des problèmes de ressources. Comme les choses vont tarder, entre-temps nous avons des professeur-e-s qui seront plus proches d'obtenir le doctorat et de devenir habilités à superviser des thèses. Nous avons aussi l'entière collaboration d'autres professeur-e-s, ici et dans les autres universités, pour encadrer les futurs professeur-e-s à la maîtrise. Nous ne demandons pas une date d'implantation. Ce ne sera certainement pas en 1996 ni en 1997; peut-être en 1998. Au moment du vote, il ne faudrait pas penser en fonction des ressources. La CESPM, qui nous a donné le mandat de faire ce programme, devrait normalement en assurer le financement.

•**Villalon** : Il y a un mouvement de société, depuis quelques années, qui nous fait passer d'une orientation où on n'exigeait même pas de formation universitaire en science infirmière à une autre orientation qui exige une formation plus poussée. Les conditions d'embauche ont changé. Maintenant, dans le domaine de la prévention, par exemple, le ministère de la Santé demande la maîtrise. Le manque de culture de deuxième cycle au sein de l'École empêche des professeur-e-s qui ont un doctorat de venir travailler ici parce que les possibilités de faire de la recherche sont moindres. Si l'Université décide de ne pas offrir la maîtrise, elle limite les possibilités des Acadien-ne-s de travailler dans leur propre milieu. L'approbation du programme permettra d'aller chercher du financement à la CESPM. Il va falloir s'habituer à travailler davantage en collaboration. Il ne faut pas penser que chaque unité aura toujours les ressources pour offrir tous les programmes de deuxième cycle et faire la supervision de toutes les thèses. Il faudra des partenariats pour trouver des chercheur-e-s associés dans d'autres universités ainsi que dans les autres unités de l'UdeM, y compris dans les deux centres du nord. Je suis très consciente de la situation financière actuelle de l'Université, mais la proposition indique bien qu'on n'adopte pas le financement du programme. On ne fait que donner la possibilité de bâtir ce projet et de le mettre en place dans deux ou trois ans.

•**Chiasson** : Le projet est pertinent, utile et nécessaire. Mais nous devons justifier auprès de nos collègues le vote que nous aurons pris en faveur de ce programme lorsqu'on voudra créer des programmes dans nos facultés. Un vote positif signifie 280 000\$ pour l'année 1996-97. J'entends deux discours complètement différents de la part du recteur et du VRARH. Je voudrais savoir lequel doit me servir de base. Faut-il complètement séparer le programme de la question financière, comme le dit le recteur? Dans ce cas, je vote oui tout de suite. Ou faut-il, comme le prétend le VRARH, tenir compte du fait que l'on devra, au besoin, trouver les ressources à même les budgets de fonctionnement de l'Université? Dans ce cas, je ne dis pas que je voterai contre, mais je voterai en sachant qu'il se peut que dans ma faculté, j'aie à faire le sacrifice de quelque chose pour venir en aide à ce programme, que je trouve pertinent. Deuxièmement, je voudrais que Mme Trudeau précise sa déclaration de tout à l'heure. À la page 64 du document, il est écrit que *des ressources financières supplémentaires doivent être mises à la disposition de l'École*. Ai-je bien entendu que dans son esprit, cela signifie des ressources financières supplémentaires extérieures à l'Université?

•**Trudeau** : Lorsque le projet a été déposé au CPR, il était entendu qu'il s'agissait de ressources supplémentaires. Quand le CPR dit qu'avant de faire des démarches auprès de la CESPM, on va regarder s'il n'y a pas des ressources déjà en place, c'est une façon de défendre le dossier devant la CESPM. Je comprends cette prudence, mais d'un autre côté, notre idée n'est pas d'aller puiser dans les budgets des autres. Il n'était pas question non plus de puiser dans les ressources de l'École, qu'on trouvait minimales à cause de la mission même de l'École, qui exige beaucoup du corps professoral (cliniques, etc.). Le budget spécifique donné à l'École n'est pas pour le développement de la maîtrise. On a toujours espoir que l'Université ira devant la CESPM. On ne peut pas l'y obliger, mais on ne voit pas la maîtrise se développer au détriment d'une autre école ou faculté.

•**Chiasson** : La décision prise ce matin de ne pas inclure le nursing parmi les programmes prioritaires du premier cycle va-t-elle dégager des ressources qui pourraient être affectées au deuxième cycle?

•**Trudeau** : Non . Que les sciences infirmières soient ou non « priorisées », ça ne change rien parce qu'elles sont déjà contingentées à 150 par le gouvernement. On va commencer par atteindre ce contingentement, après on se posera des questions. On va probablement garder les sciences infirmières à l'Université parce que la société acadienne a besoin d'infirmières. Madame Villalon a très bien exposé ce que je voulais dire là-dessus. Je ne vois pas de lien entre la « priorisation » des programmes et notre programme de maîtrise.

•**Chiasson** : Madame Befekadu a dit : « On a reçu un mandat; ce n'est pas quelque chose qu'on vient quémander ». J'ai beaucoup apprécié cette intervention. Il me semble pourtant qu'il manquait un partenaire dans les personnes qui ont donné ce mandat : le ministère de la Santé. Avec l'aide de ce ministère, vous auriez beaucoup plus de chances d'obtenir les fonds, étant donné que le gouvernement a déclaré durant la présentation du dernier budget qu'il faut donner beaucoup plus de responsabilités aux infirmières.

•**Trudeau** : On donne de nouveaux rôles aux infirmières et pour préparer le virage dans les services de santé, il faudra des infirmières qui ont la maîtrise. L'Association des infirmières m'a appelée pour savoir où en était rendu le programme et pour m'offrir son appui. On aurait peut-être dû l'inviter au Sénat...

•**VRARH** : J'ai communiqué à la communauté universitaire que l'an prochain, on aura 1 700 000\$ de moins de revenus pour le CUM qu'on avait cette année. L'année d'après, ce sera 2 400 000\$ de moins et l'année suivante : 3 000 000\$ de moins, à peu près. Je ne peux pas communiquer un autre message au Sénat. L'enveloppe de la CESPM ne va pas en augmentant, mais en diminuant. Si l'on demande à la CESPM des fonds spéciaux pour créer ce programme, elle va peut-être créer une enveloppe de 300 000\$ pour ce programme, mais elle prendra l'argent dans les fonds qu'elle reçoit du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ensuite, elle ira chercher le financement des universités dans ces enveloppes réduites. On a parlé de « priorisation » ce matin. Si on veut créer un programme qui va impliquer trois nouveaux postes, supprimons le programme qui est le moins essentiel à l'Université. Ce serait là un véritable exercice de « priorisation ». Mais si on crée de nouveaux programmes sans jamais en abolir, on étend les ressources sur un ensemble plus grand de programmes et on les appauvrit tous. Le programme de maîtrise en science infirmière est important et désirable, mais il doit y avoir quelque chose qui n'est pas essentiel. Dans un contexte où les ressources n'augmentent pas, il faut couper pour faire ce qui est essentiel.

•**Sichel** : L'éternelle question est de savoir jusqu'à quel point le Sénat et son CPR sont censés s'occuper des questions financières. D'un côté, on dit qu'on est censé penser à l'aspect académique du programme. Je n'ai rien entendu qui dit le contraire de ce que le CPR a décidé. De l'autre côté, on dit qu'on devrait s'inquiéter des coûts. On a fait quelques suggestions au CPR pour limiter les coûts, mais on ne peut pas examiner tous les problèmes financiers. Si l'optimisme de Mme Trudeau est justifié et qu'on peut aller

chercher de nouvelles sommes d'argent, il n'y a pas de problème. Mais si le pessimisme de M. Landry...

•**Trudeau** : J'ai dit que le programme a été développé avec l'intention d'aller chercher des ressources additionnelles et non pas d'utiliser les ressources de l'Université.

•**Sichel** : Je comprends votre intention. Si on peut la réaliser, il n'y a pas de problème. Mais je me demande ce que la proposition veut dire. Signifie-t-elle que le Sénat veut qu'on aille de l'avant ou plutôt que le Sénat trouve le programme valable et demande à l'administration de chercher les fonds? Ce sont deux choses très différentes. Si c'est la deuxième interprétation, il y a moins de problème. Mais on devrait quand même regarder l'aspect financier parce que le Conseil des gouverneurs a insisté pour que nous établissions des priorités.

•**Mallet** : À la Faculté des sciences, nous avons un programme de maîtrise en biochimie où il n'y a que trois professeur-e-s. On ne devrait pas associer la création du programme avec l'addition de trois postes. Déjà, avec 16 professeures à l'École des sciences infirmières, il devrait y avoir suffisamment de personnes pour offrir un programme de qualité.

•**Trudeau** : Justement, la proposition ne lie pas le programme à l'embauche. Deuxièmement, le programme en science infirmière ne se compare pas nécessairement à celui de biochimie. Chaque programme a des objectifs et des besoins en ressources humaines qui lui sont propres.

•**Befekadu** : Pour à peu près le même nombre d'étudiant-e-s jusqu'à l'an dernier (250 environ au programme régulier), il y a 24 professeur-e-s réguliers à la UNB et ici, 13½. La UNB a 12 ou 13 monitrices régulières à temps plein; chez nous, nos monitrices sont à temps partiel. Nous sommes en sciences humaines, c'est pourquoi il y a énormément de différences avec d'autres programmes. Quand on demande des professeur-e-s, ce n'est pas exagéré. Mais on ne lie pas le programme à la demande de professeur-e-s.

•**VRER** : Il faut faire rapidement une réévaluation assez objective des besoins de ressources en science infirmière et continuer de se donner des systèmes pour «prioriser» les programmes existants afin de pouvoir développer les choses que nous devons développer. Même si ça met de la pression dans le système, le développement de l'Université doit se poursuivre.

•**Recteur** : Fernand Landry n'est pas du tout pessimiste; il est très réaliste. Il a une vision de la réalité des finances et il se doit de nous la rappeler. C'est vrai que les enveloppes consenties par la province à la CESPMS sont en diminution et que toute proposition nécessitant des ressources additionnelles nous oblige à rediviser nos ressources. Il y a là un véritable problème. Cependant, pour ce programme-ci, on est deux ou trois ans en retard par rapport à la UNB. C'est dommage qu'on arrive dans un contexte de contraintes. On pourrait «reprioriser» nos affaires entre nous, mais puisque ce dossier a été introduit alors qu'on s'attendait à ce que les deux universités fassent leur proposition, on ne peut

pas abandonner cette démarche. Il faut au moins aller jusqu'à la CESPM et inventorier avec elle comment on peut se resituer par rapport à la nouvelle situation. Pour des raisons qu'on peut expliquer, la UNB a pu déposer son programme avant nous et obtenir des ressources. Si on accepte cette logique dans une province où il y a deux communautés linguistiques, on accepte de rester dans une situation de sous-développement où l'écart à combler continue à s'agrandir. Les préoccupations exprimées au sujet des contraintes sont très réelles et il faut les prendre pour ce qu'elles sont. Ce programme de maîtrise me paraît souhaitable, étant donné l'évolution de tout ce secteur. Il faudra faire état à la CESPM des contraintes importantes que nous avons, sans présumer sa réponse. Il est possible que celle-ci soit très négative et qu'on doive retarder l'implantation. Mais tant qu'on n'a pas, au niveau du Sénat, au moins le contenu du programme, on ne peut pas présenter le projet à l'extérieur de l'Université.

Un membre demande le vote secret.

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Viateur Viel.

Vote sur R22 Pour 23 Contre 10 Abstention 1 ADOPTÉE

10.6 *Mineure en sociologie*

Voir Document F, p. 111-112

R : 23-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Renaud S. LeBlanc, propose :

«Que les changements proposés à la mineure en sociologie soient adoptés.»

•**VRER** : C'est une mineure qui demeure à 24 crédits. Du côté des cours obligatoires, il y a un peu de resserrement alors que les cours à option diminuent. Le CPR a vu ça d'un bon oeil, étant donné que les cours obligatoires ne prennent quand même pas toute la place.

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

10.7 *M.A.Ps. : date limite d'admission*

Voir Document F, page 113

•**VRER** : Pour la maîtrise en psychologie, on veut avancer la date des demandes d'admission au 1er février. En mars et avril, ceux et celles qui ont été admis à d'autres universités apprennent qu'on leur offre une bourse ou un assistantat. Si nous n'avons pas alors une information équivalente à leur offrir, ils vont ailleurs. Leur donner la réponse plus tôt est une façon relativement facile de résoudre le problème. On a réalisé à la dernière minute que la FESR devait être consultée. J'en ai rapidement avisé le doyen. Il

ne m'a pas signalé de problème, mais la FESR n'a pas encore reçu la documentation à ce sujet. C'est pourquoi le CPR ajoute : *sous réserve d'approbation par la FESR.*

R : 24-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Renaud S. LeBlanc, propose :

«Que la date limite des demandes d'admission à la M.A.Ps. soit avancée au 1er février sous réserve d'approbation par la FESR. Que ce changement soit mis en vigueur pour l'année 1997-1998.»

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

10.8 Cours ED et DP offerts au CUSLM

Voir Document F, p. 114-115

•**VRER** : Avant l'arrivée des programmes combinés, le CUSLM offrait les cours des deux premières années en éducation. Tout se passait avec l'accord de la Faculté des sciences de l'éducation. Les changements dans les programmes ont fait en sorte que certains de ces cours se sont retrouvés en 3e ou 4e année, alors que d'autres de 3e ou de 4e année se sont retrouvés un peu plus tôt dans les programmes. En adoptant les nouveaux programmes combinés, le Sénat a voté une résolution (R : 22-SAC-940825) demandant qu'on soumette au Sénat la liste des cours telle qu'elle sera gérée dans les programmes combinés. Au départ, il y avait, entre le CUSLM et la Faculté, des divergences d'opinions sur cette liste, mais ils sont arrivés à une conclusion.

R : 25-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

«Que les cours suivants des programmes combinés en éducation puissent être offerts au CUSLM pendant les trois premières années du programme et que tous les autres cours en éducation soient offerts au CUM :

DP 2102 Santé scolaire au primaire 2 cr.

DP 2502 Didactique de la musique 2 cr.

DP 3502 Didactique des arts plastiques au primaire 2 cr.

ED 1102 Intégration en éducation 2 cr.

ED 2113 Psychopédagogie du développement I 3 cr.

ED 2123 Psychopédagogie du développement II 3 cr.

ED 2202 Communication interpersonnelle en éducation 2 cr.

ED 2204 Apprentissage, méthodes et techniques dans une pédagogie actualisante 4 cr.

ED 2902 Stage I 2 cr.

ED 3013 Applications pédagogiques de l'ordinateur 3 cr.

ED 3113 Organisation et gestion de l'éducation 3 cr.

ED 3202 Animation de groupe en éducation 2 cr.

ED 3814 Programmation et évaluation en pédagogie actualisante 4 cr.

ED 4322 Motivation, discipline et gestion de classe 2 cr.

ED 4343 Initiation à la recherche en éducation 3 cr.»

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

10.9 Conditions de maintien dans les programme de formation à l'enseignement

Voir Document F, p. 116

•**VRER** : Le CPR s'est laissé convaincre par la Faculté que pour éviter toute ambiguïté, il valait mieux préciser les choses. On demande seulement une modification dans le titre là où on parle des conditions de maintien. Celles-ci ne sont pas modifiées.

R : 26-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Rodrigue Landry, propose :

«Que les conditions de maintien dans les programmes de premier cycle en éducation soient applicables à la fois aux programmes spécialisés de quatre ans se terminant en 1997 et aux programmes combinés de cinq ans.»

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

11. RÉFORME DU SÉNAT

11.1 Fréquence des réunions du Sénat

•**Recteur** : Nous avons éprouvé de la difficulté à implanter la formule des réunions par vidéoconférence parce qu'on arrive en conflit avec des cours qui se donnent par vidéoconférence. C'est pourquoi, malgré la résolution du Sénat de novembre disant qu'on

procéderait autrement, on s'est réuni aujourd'hui pour une pleine journée. Le BDS recommande ce qui suit :

Avant de prendre une décision plus définitive sur la fréquence et le format des réunions, le Sénat devrait prolonger l'expérimentation de la formule par vidéoconférence, quitte à décider en août s'il faut maintenir la formule ou la modifier. Le Sénat tiendrait deux réunions par vidéoconférence, l'une le 3 mai et l'autre le 7 juin, de 13 h 30 à 15 h 30; la réunion annuelle se tiendrait le 28 août dans l'un des trois centres.

Le Comité sur l'imputabilité et la transparence souhaitait une rotation entre les centres pour la réunion annuelle. Cependant, on s'aperçoit que déménager 40 personnes du CUM vers l'un ou l'autre des autres centres rend la proposition beaucoup plus onéreuse que ce qui avait probablement été envisagé au point de départ. Pour le 28 août prochain, on garderait la formulation *dans l'un des trois centres* et on proposerait que ce soit le CUM.

R : 27-SAC-960307

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Michèle Trudeau, propose :

«Que le Sénat adopte la recommandation du BDS concernant la fréquence des réunions du Sénat.»

•**Lequin** : Je trouve que deux heures, c'est insuffisant. C'est peut-être mieux de prévoir un peu plus de temps, quitte à commencer plus tôt. Je suggère des réunions d'au moins trois heures.

•**VRER** : J'ai présidé la dernière réunion du BDS pendant que le recteur était en convalescence et j'aimerais rapporter qu'on a essayé de trouver des moyens pas trop coûteux de tenir une réunion du Sénat dans un des centres du nord. Le coût dépend surtout des moyens de transport. Un autobus transportant 40 personnes coûte moins que 40 voitures. Entre les deux extrêmes, il y a des possibilités. On a également envisagé la possibilité que les gens du CUS et du CUSLM fassent du covoiturage pour venir à Moncton. L'économie ainsi réalisée nous permettrait peut-être de nous déplacer dans un centre du nord la fois suivante. On n'avait pas les chiffres en main pour préparer une proposition, mais ça pourrait évoluer dans ce sens-là.

•**Viel** : Le Sénat du mois de mai est celui où on va faire des modifications de programmes et la révision des règlements universitaires. Les changements faits après le Sénat de mai ne pourront pas être inclus dans le *Répertoire*. En deux heures, on aura difficilement le temps de passer à travers un rapport volumineux du CPR et faire une révision importante des règlements qui doivent être ajustés aux changements dans les programmes. Il faut éviter d'avoir, pendant deux ans, un répertoire qui n'est pas à jour dès sa publication.

•**Sichel** : J'appuie la suggestion que la réunion de mai soit plus longue : au moins trois heures, peut-être quatre. L'ordre du jour devrait mettre en priorité tous les points qui se rapportent au *Répertoire*.

•**A. Bérubé** : Au lieu de rallonger les réunions, on devrait travailler sur leur fréquence. Par vidéoconférence, qu'on se réunisse deux fois pendant deux heures ou une fois pendant quatre heures, ça revient au même. On devrait peut-être prévoir une réunion en avril. Ce serait préférable à des réunions plus longues. Le Comité que j'ai présidé voulait des réunions un peu plus spécialisées. En avril, on pourrait faire la révision des règlements et en mai, la révision de programmes, de façon à avoir moins de points à l'ordre du jour. Les réunions dans les autres centres ne devraient pas se tenir en août. On aurait davantage l'occasion d'échanger, de faire visiter des choses pendant que les étudiant-e-s sont là.

•**VRER** : Ces interventions me paraissent suffisantes pour faire travailler le BDS. Il y aura une convocation pour une prochaine réunion. On a annoncé le 3 mai. Ce n'est pas impossible que le BDS en fasse une en avril. On va s'assurer qu'on ne sera pas trop coincé dans le temps pour le *Répertoire*.

•**Président** : On n'a pas besoin de voter formellement cette proposition. Il y a un consensus qu'on va dans cette direction-là.

11.2 *Présidence d'assemblée*

•**Recteur** : La suggestion du Comité *ad hoc* du Sénat concernant la présidence d'assemblée était d'avoir recours à un cabinet professionnel indépendant. Le BDS n'a pas retenu cette suggestion. Il propose comme alternative une procédure de nomination qui comprend six points.

•**VRER** : Le BDS a considéré que le recours à un cabinet extérieur impliquait une dépense. Il pense qu'il y a d'autres alternatives.

R : 28-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Rino Lacombe, propose :

«*Que le Sénat accepte la procédure suivante de nomination à la présidence d'assemblée du Sénat :*

a) *Qu'il y ait un appel de candidatures.*

b) *Que soit éligible à ce poste tout membre de la communauté universitaire, y compris les étudiantes et les étudiants.*

c) *Que le mandat soit celui que décrit le Code Morin (p. 43 de l'édition de 1991).*

d) *Que le mandat soit d'une durée d'un an renouvelable.*

e) *Que l'élection se fasse au cours de la réunion qui précède la réunion annuelle.*

f) *Que les candidatures à ce poste :*

- *comprennent une description de l'expérience acquise en matière de présidence d'assemblée;*

- *soient accompagnées de deux lettres d'appui;*

- *soient envoyées au Secrétariat général quinze jours avant la réunion annuelle du Sénat.»*

- **Chiasson** : Au point b), pourquoi ne pas ajouter aussi : «professeur-e à la retraite»?

- **Lequin** : Pourquoi faut-il deux lettres d'appui pour un poste comme ça? C'est peut-être un peu exagéré.

- **Lacombe** : On ne voulait pas que le Sénat soit un terrain d'entraînement. On veut une personne d'expérience. Les lettres d'appui indiquent que la personne a les habiletés voulues.

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

12. COMITÉ AD HOC SUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ ACADÉMIQUE

- **Recteur** : Il y a peu de choses à dire au sujet des progrès de ce comité. On s'est réuni une fois ou deux depuis le dernier Sénat. Évidemment, le document synthèse sur le processus d'évaluation des programmes fait partie de la documentation à l'étude.

13. PARC SCIENTIFIQUE

Voir le Document G, p. 1-2

- **Recteur** : Nous fonctionnons dans le cadre d'un mandat qui a été confié par le CGV à l'administration de l'Université en juin dernier, suite à une étude de faisabilité dirigée par René Boudreau de l'ICRDR. Le Conseil a donné son accord de principe, non pas à l'implantation d'un parc, mais à la poursuite de travaux pouvant y conduire. Les travaux tiennent compte des exigences du CGV, dont celle de l'autofinancement absolu. On ne devrait donc pas avoir recours à des sommes provenant du budget de fonctionnement de l'Université pour financer le développement du Parc ou son fonctionnement. Le BDS pense qu'une telle infrastructure intéresse le Sénat parce qu'elle a une incidence sur le plan académique. C'est une installation qui devrait soutenir les activités de recherche et de développement de l'Université ainsi que le transfert des technologies. J'invite M. Vo-Van à présenter les avantages que la communauté universitaire peut retirer d'une telle installation sur le campus du CUM.

- **Vo-Van** : Nous sommes en train de travailler à ce projet avec la participation principale du CISTI. Les démarches actuelles ont pour but d'obtenir le financement nécessaire.

Nous sommes à la recherche de partenaires dans l'industrie qui viendraient s'installer dans un nouvel édifice dans le but de faire de la recherche et du développement. Nous voyons beaucoup de bénéfices possibles pour l'Université. Nous aurons la possibilité de travailler avec des chercheur-e-s dans le secteur de la technologie de pointe et des sciences appliquées. Nous pourrions mettre en commun les ressources humaines et profiter de l'équipement et des installations qu'aura le Parc. Cette collaboration nous amènerait plus de contrats et d'activités de recherche avec l'industrie, surtout à cause du virage très remarqué de la part des gouvernements dans le secteur du transfert des technologies. Le budget annoncé hier fait référence à des partenariats entre les universités et l'industrie et impliquant les grands conseils tels que le CRSNG, le Conseil médical et le CRSH. Le Parc scientifique est un instrument privilégié permettant à l'Université d'avoir un peu plus d'interface avec l'industrie en matière de recherche et de développement. L'avantage du côté de la formation se situe dans les échanges entre les chercheur-e-s du Parc et de l'Université ainsi que dans la possibilité pour les étudiant-e-s de faire des stages, qui sont profitables également comme expérience de travail. Les programmes coopératifs en profiteront. Concernant les services à la collectivité, le Parc offre à l'Université la possibilité de participer à l'essor économique de la région en joignant ses ressources à celles de l'industrie. Sur tous les plans, il y a donc beaucoup de bénéfices à tirer de l'implantation d'un parc scientifique, si le projet est bien mené.

•**Dubé** : C'est un projet extrêmement intéressant et bénéfique pour l'Université. Mais c'est comme si on me donnait une belle voiture neuve alors que ne n'ai pas les moyens de l'entretenir. Les étudiant-e-s se préoccupent du fait qu'on ajoute des bâtisses alors que nos frais de scolarité augmentent. Quand il n'y aura plus d'étudiant-e-s dans ces belles bâtisses, qu'est-ce qu'on fera? Malheureusement, mon intervention arrive peut-être trop tard puisqu'on prévoit déjà la construction de ce parc. Je ne suis pas convaincu que ça ne va pas nous coûter quelque chose.

•**Vo-Van** : Vos préoccupations sont très réelles et nous avons les mêmes. L'Université ne peut s'engager dans cette voie si on n'envisage pas un financement de l'extérieur. Si ce projet ne peut s'autofinancer, il faut l'oublier. Nous avons un plan de financement qui sera assuré par des fonds autres que ceux de l'Université. Le Parc scientifique sera une entité distincte de l'Université et ira chercher ses propres revenus. Avant de nous engager dans la construction, il faudra que nous ayons des réponses claires à toutes ces questions de financement.

•**Dubé** : Ces commentaires très rassurants, on les a déjà entendus. J'espère que cette fois-ci, ils vont se concrétiser. De plus, est-ce que la dimension linguistique sera respectée? Si on invite des industries, il faudrait que cela bénéficie à la communauté francophone.

•**VRER** : Les gouverneur-e-s ont dit très clairement que l'Université ne fournira d'argent ni pour mettre sur pied ce parc, ni pour le faire fonctionner. Il faudra qu'il soit financé par l'industrie, par la Ville ou de quelque autre manière. Dans les directives des gouverneur-e-s, il y a aussi la question de l'image française de notre université. Si on réussit à implanter ce parc, il ne se passera pas tellement de choses pendant deux ou trois ans. Mais quand il se sera développé, nous aurons une deuxième masse critique en

équipement, en ressources matérielles, en ressources humaines, en dynamisme. Ce sont les étudiant-e-s, les professeur-e-s, les professionnel-le-s qui profiteront de cette deuxième masse critique. Ce sera indirectement une aide à la recherche et à l'enseignement. Souvent, la complémentarité des équipements et des personnes crée une synergie. Le Parc est une infrastructure qui s'ajoute aux nôtres pour alimenter la recherche universitaire. Le document distribué s'adresse surtout aux gens de l'extérieur. Monsieur Vo-Van va préparer un document destiné davantage à la communauté universitaire, qui mettra l'accent sur la recherche et la formation.

•**Recteur** : Personne n'a actuellement l'autorité de dire que l'on va procéder à l'implantation du Parc. L'Université travaille à sécuriser les gens en les incitant à s'associer à nous. C'est pour cela que vous entendez peut-être parler du Parc comme de quelque chose qui est déjà fait, mais ce n'est pas le cas. Il va falloir que le CGV estime qu'on a rempli toutes les conditions qu'il avait mises avant d'autoriser l'implantation. Il n'y a pas que des questions relatives au coût de l'infrastructure, il y a en aussi au sujet du fonctionnement. Pour que l'Université construise l'édifice, il faudra qu'un certain nombre de firmes actives dans le domaine de la recherche et du développement aient pris des engagements à long terme de s'y installer. Le Parc scientifique est un concept de partenariat entre l'Université et l'entreprise privée. Si l'entreprise privée n'est pas engagée fermement et à long terme, on ne commencera pas sur des promesses.

14. PROGRAMMES COOPÉRATIFS

Voir le Document H, p. 1-33

•**VRER** : La structure de ce document s'inspire beaucoup d'un guide canadien sur la préparation de programmes coopératifs dans les universités. J'y ai incorporé des documents que le Sénat a reçus l'an dernier, entre autres celui sur les normes canadiennes. J'ai ajouté une étude de faisabilité faite par René Boudreau de l'ICRDR. C'est surtout une étude des coûts à partir du financement des programmes coopératifs dans d'autres universités. Dans le cadre de la Campagne Impact, nous avons au moins deux dons considérables qui viennent appuyer les programmes coopératifs. À l'heure actuelle, nous avons déjà le programme de nutrition et des stages en administration publique qui fonctionnent selon ce principe. Cependant, le programme en administration publique n'est pas conforme aux critères énumérés dans ce document. Le programme de M.B.A., que nous avons approuvé ce matin, est un programme coopératif. Ce qui vous est présenté aujourd'hui est un document d'encadrement.

R : 29-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Pascal Dubé, propose :

«Que le document intitulé Programmes avec régime coopératif : encadrement et gestion soit reçu.»

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

•**VRER** : Pour éviter qu'on appelle «coop» n'importe quel programme qui a des stages ou une expérience pratique, le Sénat pourrait adopter les parties suivantes du document : Définition, Objectifs et Identification des programmes coopératifs. On assurerait ainsi la prérogative du Sénat en matière de programmes coopératifs. Ces sections ne pourraient donc pas être modifiées ailleurs.

P : 30-SAC-960307

Léandre Desjardins, appuyé par Paul Lanctôt, propose :

«Que le Sénat adopte les trois sections suivantes du document : "Définition", "Objectifs poursuivis", "Identification des programmes coopératifs".»

•**Befekadu** : Dans l'ordre du jour, c'était indiqué «dépôt». Ça me dérange de voter maintenant sur quelque chose que l'on ne m'a pas demandé de lire. Est-ce qu'on pourrait reporter ce vote?

•**VRER** : Il n'y pas d'urgence. Prenons le temps de lire le document. La proposition peut être déposée jusqu'à la prochaine réunion.

R : 31-SAC-960307

Éliane Befekadu, appuyée d'Adrien Bérubé, propose :

«Que la proposition P : 30 soit déposée.»

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

15. NOMINATIONS

Voir le Document I, p. 1-2

15.1 *Comité d'appel du Sénat - CUS et CUSLM*

La SG explique qu'il faut désigner deux chefs de secteur : l'un pour siéger au Comité d'appel du CUS et l'autre pour siéger au Comité d'appel du CUSLM.

R : 32-SAC-960307

Mises en candidature :

Daniel Héту (CUS) Proposeur : Gilbert Royer

René Blais (CUSLM) Proposeur : Adrien Bérubé

•**Président** : Je déclare **Daniel Héту** et **René Blais** élus.

•**Dubé** : Deux postes d'étudiant-e-s sont encore vacants à Edmundston. Comment cela fonctionne-t-il?

•**A. Bérubé** : On a avisé les associations des étudiant-e-s que les postes étaient à pourvoir. À plusieurs reprises, on nous a dit qu'on allait le faire mais on attend toujours. Peut-être que Mme Martin a des nouvelles?

•**Martin** : La nomination a été faite pour un des postes. Il ne s'agit pas de nominations faites par le Sénat.

16. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES

•**Président** : Le BDS vous informe que ce point sera reporté à la prochaine réunion parce que le document n'est pas prêt.

17. PROCHAINES RÉUNIONS

•**Président** : La prochaine réunion du Sénat se tiendra peut-être en avril. Le BDS en décidera. De toute façon, il y en aura une le 3 mai et une autre le 7 juin par vidéoconférence. Elles ne se termineront pas nécessairement à 15 h 30 si on tient compte des désirs exprimés plus tôt.

18. CLÔTURE

R : 33-SAC-960307

Linda Lequin propose :

«Que la séance soit levée.»

Vote sur R33 unanime ADOPTÉE

Il est 17 h 35.

Contresigné le _____

_____ Président

_____ Secrétaire